

**NT**

---

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. PIERRE ANDRÉ, président  
   M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN  
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 6**

---

Séance tenue le 11 mars 2011, 9 h  
Centre Léodore-Ryan,  
Situé au 10, rue Sainte-Marie,  
Lacolle

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 11 MARS 2011 ..... 1  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Mme Mariette Brouillard ..... 5  
M. Yvon Roy ..... 13  
Mme Sylvie Marceau ..... 34  
M. Daniel Reid ..... 47  
M. Yvon Fournier ..... 59  
M. Jean-Louis Fleury ..... 68  
M. Hugues Landry ..... 78  
M. Pierre Couture ..... 85  
M. Jean Siouville ..... 97  
M. Joseph Letellier ..... 100  
Mme Brigitte Shoemans ..... 112  
M. Jonathan Verhaegen ..... 124

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour ! Et bienvenue à cette sixième séance de la première partie  
d'audiences publiques du projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu par la  
compagnie ventilation NRG inc. Je m'appelle Pierre André et je préside cette Commission d'enquête et  
d'audiences publiques et je suis assisté à cet effet de monsieur Jean-François Longpré. Je souhaite  
également la bienvenue aux internautes qui sont matinaux et qui se sont joints à nous déjà pour cette  
10 sixième séance.

Actuellement, au registre, j'ai 40 personnes d'inscrites. Nous allons continuer de défiler  
dans l'ordre des inscriptions. Je vais vous en parler dans quelques secondes, je vais  
commencer à appeler les participants dans quelques secondes. J'aimerais simplement vous  
15 rappeler, par ailleurs, comme je l'ai fait, hier, en fin de soirée, que j'apprécierais beaucoup que  
vous limitiez au maximum vos commentaires et vos préambules, de façon à ce que les  
questions puissent défiler assez rondement. J'aimerais beaucoup que la majorité des  
interrogations que vous avez, compte tenu des personnes-ressources et du promoteur et de  
toutes ces personnes qui sont ici présentes, que vous ayez une information, que vous ayez  
20 une réponse à vos questions. Donc j'apprécierais ça.

Jusqu'à maintenant, ça s'est déroulé très bien. Donc je souhaite que ça se déroule  
aussi bien avec les préambules les plus courts possibles et les commentaires les plus courts  
possibles. Je vais demander la même chose au promoteur et aux personnes-ressources de  
25 donner les réponses les plus claires et les plus précises possibles. Et je les remercie déjà  
parce que je trouve que jusqu'à maintenant, le travail roule particulièrement rondement mais,  
aujourd'hui, c'est un effort supplémentaire que je sollicite de votre part.

Je vais, avant de donner la parole aux participants, je vais faire un tour vers la table du promoteur  
30 pour voir, Madame Turgeon, si vous avez des documents à déposer ce matin.

**Mme JULIE TURGEON :**

Non, on n'a pas de document ce matin; ils sont en production. Ça fait qu'ils vont arriver dans le courant de la journée.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Dans le courant de la journée, parfait. Merci. Côté personnes-ressources, est-ce qu'il y a des gens qui auraient des documents à déposer? Madame Roberge?

40

**Mme CAROLINE ROBERGE :**

Oui. Concernant la MRC. Je vais déposer les résolutions d'adoption des quatre règlements en vigueur sur notre territoire, les deux RCI, les deux règlements qui ont modifié le schéma d'aménagement. Je dépose aussi le commentaire justificatif dans lequel je vous parlais, concernant l'adoption du règlement 462 qu'on avait déposé au gouvernement. Je dépose aussi celui du règlement 434, le document justificatif. Je dépose aussi la lettre qu'on avait reçue du ministère des Ressources naturelles nous suggérant le 500 mètres au lieu du 750 mètres au niveau des résidences. Puis, je dépose aussi le commentaire qu'on avait reçu du ministère des Ressources naturelles pour le refus de notre 1000 mètres au niveau des immeubles protégés. En ce qui concerne une résolution par rapport à des discussions qu'il y aurait eu entre la Municipalité et la MRC, il n'y a pas de résolution à déposer.

45

50

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Roberge. Monsieur Gibeau ?

55

**M. SERGE GIBEAU :**

Bonjour, Monsieur le président. Alors, je dépose ce matin l'opinion légale relativement au protocole d'entente. Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2009 relativement au Plan d'implantation et d'intégration architecturale et la lettre de démission du comité consultatif d'urbanisme.

60

65 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Gibeau. Est-ce que, Madame Lenoir, vous avez des documents?

70 **Mme MARIE-LILI LENOIR :**

Oui. Je devais déposer la chronologie des rencontres avec TransAlta; elle est en production.

75 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Est-ce que parmi les autres personnes, je pense, le ministère de Développement durable, ça allait ? - Vous m'avez fait un signe de tête?

80 **M. DENIS TALBOT :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

85 Madame Lescop-Sinclair?

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

Les documents seront déposés lundi, Monsieur le président. Merci.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Monsieur Chaîné?

95 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Oui. Concernant les rencontres avec les propriétaires pour la consultation sur le passage de la ligne de raccordement, nous avons déposé la lettre d'invitation qui a été

100 transmise aux propriétaires ainsi qu'aux propriétaires riverains des tracés proposés, ainsi que  
le compte rendu de la séance d'information de la rencontre de consultation tenue le 7 février  
dernier, ainsi que le Bulletin numéro 2 du mois de février, sur l'information, consultation, sur les  
trois tracés de ligne. La liste des personnes, il y avait 36 personnes qui ont participé à la  
séance d'information, la liste sera déposée la semaine prochaine.

105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Chaîné. Madame Normandin, est-ce que vous aviez des documents à déposer?

110 **Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Bonjour, Monsieur le président. En fait, dès lundi matin, je vous déposerai le plan  
phosphore pour la MRC du Haut-Richelieu. Également, un avis agronomique sur l'effet des  
éoliennes sur le climat local, la désertification; je verrai à faire produire un court avis à ce sujet-  
là.

115 **LE PRÉSIDENT :**

120 Parfait. Merci. Est-ce que j'oublie des personnes? Ça va? Bien. Hier, en défilant la liste  
des noms, j'aurais dû retourner vers la page 2 où une personne était absente et j'ai vraiment  
oublié de l'appeler. Donc je m'en excuse et je l'appellerais maintenant, du moins, je la  
nommerais maintenant. Il s'agit de monsieur Riaz Lakhanisky.

**UNE PERSONNE DANS LA SALLE :**

125 Il était là toute la soirée hier, puis il n'est pas présent à matin, il travaille.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il va être ici cet après-midi, vous pensez? Vous ne savez pas?

130 **UNE PERSONNE DANS LA SALLE :**

Il va essayer de se libérer mais c'est pas garanti.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc vous lui adresserez mes excuses. Je sais que ça ne remplace des questions, ça ne remplace pas des réponses à une participation mais c'est vraiment, de ma part, c'était totalement involontaire. Ça a passé dans la file, je m'excuse.

140 J'appelle maintenant Maurice Robichaud, s'il est présent. Après-midi, je reprendrai à partir de ces absents. Monsieur Robichaud, ça va. Madame Mariette Brouillard. Bonjour, Madame Brouillard !

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

145 Bonjour ! Bon matin ! Moi j'ai une question. Les revenus ou les redevances, selon l'entente entre le promoteur et la Municipalité se chiffrent à environ de, bon, 100 000 \$ par année, je ne peux pas être exactement, mais c'est environ ça. Le brut. Alors, Monsieur le président, pourriez-vous nous informer du montant estimé par la Municipalité des dépenses reliées à ce projet afin de visualiser le net? Il y a sûrement des dépenses en quelque part qui engendrent à cause du projet ? Et ça, j'aimerais ça être informée là-dessus, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

155 On va demander à madame Turgeon s'ils ont regardé dans leur évaluation d'impact l'aspect économique côté municipalité de leur projet.

**Mme JULIE TURGEON :**

160 En fait, l'étude d'impact n'évalue pas l'aspect économique des rencontres avec les municipalités. Cependant, dans la lettre d'entente avec la Municipalité, il y a un montant qu'on défraie pour les coûts reliés aux exercices légaux que la Municipalité pourrait entreprendre pour bien comprendre les lettres d'entente, puis les démarches qu'ils vont entreprendre. De mémoire, il faudrait que je le regarde comme il faut, je crois que c'est la seule clause qu'il y a

165 par rapport... c'est de l'ordre de 30 000 \$ de frais légaux qu'on peut défrayer pour la  
Municipalité.

**LE PRÉSIDENT :**

170 Donc c'est surtout sur les frais légaux. Pour les chemins qui pourraient être endommagés, vous  
vous êtes engagés à les réparer ou les remettre en état.

**Mme JULIE TURGEON :**

175 Oui, effectivement, pendant la construction, on n'engendre pas de coûts  
supplémentaires à la Municipalité ou aux contribuables municipaux.

**LE PRÉSIDENT :**

180 Pour vous, quels seraient les autres coûts que la Municipalité pourrait engendrer?

**Mme JULIE TURGEON :**

Bien, là, peut-être qu'il faudrait leur poser la question.

185 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais aller vers la Municipalité aussi, mais je me demandais, de votre côté, si vous aviez  
anticipé des...

190 **Mme JULIE TURGEON :**

Non, je n'ai pas cette information-là.

**LE PRÉSIDENT :**

195 Du côté des municipalités, Monsieur Gibeau, est-ce que vous avez réfléchi aux coûts que  
pourrait occasionner la venue des éoliennes?



**M. SERGE GIBEAU :**

200 Oui, on a commencé à faire cette réflexion-là, et comme madame Turgeon vous l'a mentionné hier, la principale préoccupation de la Municipalité, c'est surtout la question des réparations des chemins durant les travaux. Alors, elle a donné les grandes lignes des discussions que nous avons entreprises et qui devraient se finaliser. Il faut vous préciser que l'utilisation du domaine public, on a un règlement à la Municipalité qui est très, très, général, qui dit que :

205 *L'utilisation de la voie publique, si elle est autorisée par le conseil, les conditions sont déterminées par résolution du conseil.*

210 Donc, encore faut-il qu'on ait une demande, qu'on n'a pas eue encore de TransAlta, et lorsqu'on l'aura, bien, on établira les conditions détaillées. La position de la Municipalité, c'est qu'elle ne veut pas assumer les coûts de réparation de réseau routier, des fossés, de tout ce qui va être endommagé durant la réalisation des travaux. Pour le reste, j'imagine que c'est du travail courant de gestion quotidienne de nos dossiers. Il y a les frais légaux aussi, comme il a été mentionné, qui sont reliés au projet, que TransAlta assume. Pour le moment, on n'a pas fait d'autre analyse de ces éléments-là.

**LE PRÉSIDENT :**

220 Parfait. Madame Turgeon, vous pourriez nous confirmer les redevances par... Parce que pour l'instant, il y a comme deux municipalités sur lesquelles il y aurait implantation d'éoliennes.

**Mme JULIE TURGEON :**

225 C'est 2200 \$ du mégawatt. Donc 4400 \$ par éolienne de 2 mégawatts.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est 2200 \$ par mégawatt.

**Mme JULIE TURGEON :**

230

Effectivement, les six 2.3 mégawatts viennent ajuster un petit peu le montant.

**LE PRÉSIDENT :**

235

Parfait. Donc vous avez la réponse à votre question. Vous avez une deuxième question?

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

240

Oui, c'est sûr. Mais je pensais qu'on était pour me répondre sur des coûts aussi, vous savez, de surveillance et du personnel.

**LE PRÉSIDENT :**

245

On va continuer. On va continuer, oui, oui.

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

250

C'est ça. Parce qu'il n'y a pas juste les routes, là. Il faut gérer ça. Là, on est dans l'épisode des taxes, donc c'est... je travaille dans un bureau, je le sais, c'est quoi.

**LE PRÉSIDENT :**

255

C'est un bon point. Est-ce que la municipalité envisage surveiller le chantier, surveiller le développement, l'évolution du projet de parc éolien? Ce genre de question de préoccupation de madame qui génère effectivement des coûts?

**M. SERGE GIBEAU :**

260

Effectivement, c'est une préoccupation de la Municipalité. Avec le conseil, on est en train de se faire une tête sur la façon dont on va vouloir que ça procède et on a l'intention d'en discuter avec TransAlta. Une chose est certaine, on veut s'assurer que les frais de cette

265 opération soient les plus minimaux possibles pour la Municipalité. Donc il y aura probablement des discussions avec TransAlta sur une manière de s'entendre. Madame Turgeon, hier, lorsqu'elle vous a mentionné qu'il y aurait une firme indépendante qui serait engagée par la Municipalité pour la question de la voirie et qu'ils en assumeraient les coûts, on est en train de regarder ce modèle-là aussi de notre côté pour la question de la surveillance des travaux. Mais la discussion avec TransAlta n'est pas finalisée encore.

270 **LE PRÉSIDENT :**

On parlait hier de valeur résidentielle. Madame a parlé de revenus de taxes. Est-ce que ç'a été une préoccupation qui a été soulevée à la Municipalité, de se questionner à savoir s'il pouvait y avoir un effet sur la valeur foncière, mettons, des résidences dans la région, des terrains?

275 **M. SERGE GIBEAU :**

280 Bien, pas vraiment à ce niveau-là étant donné que le rôle d'évaluation pour la Municipalité est confectionné par la MRC. Hier, vous avez entendu monsieur Beaudoin vous parler de ça. On n'a pas fait... on n'est pas préoccupé nécessairement par cette situation-là.

**LE PRÉSIDENT :**

285 Parfait. Du côté de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Madame Lenoir, dites-moi ? Vous avez les mêmes questions.

**Mme MARIE-LILI LENOIR :**

290 Oui. Bien, pour Saint-Paul, cette redevance-là représente moins de 1 % de notre budget, qui est un budget de 3 M\$. Alors, c'est très, très négligeable comme revenu, comparativement aux dépenses qui seront occasionnées aux dommages des routes, c'est certain, aussi aux pertes de revenus suite à la dévaluation des propriétés.

295 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que vous envisagez, qu'il y aurait une dévaluation des propriétés de votre côté.

**Mme MARIE-LILI LENOIR :**

Oui, Monsieur le président.

300

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc vous voyez, il n'y a pas de réponse avec des chiffres exacts parce que ces études, il n'en existe pas. Mais vous avez des pistes pour votre mémoire.

305

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

Sauf que ça fait partie de nos inquiétudes, pas à peu près.

310

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Puis, vous allez nous manifester ça dans votre mémoire, c'est sûr.

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

315

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

320

Vous avez une autre question?

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

325

Monsieur le président, ma prochaine question est courte et j'aimerais avoir une réponse courte et précise, s'il vous plaît. C'est qu'est-ce que vous avez dit avant, mais je l'avais mentionné.

**LE PRÉSIDENT :**

330

*Good.*

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

Si le conseil des ministres n'autorise pas ce projet, le promoteur a-t-il un éventuel recours contre la Municipalité?

335

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Talbot, est-ce que vous avez un élément de réponse là-dessus?

340

**M. DENIS TALBOT :**

Je ne vois pas pourquoi il y aurait un recours à partir du moment qu'un projet est refusé. Dans l'éventualité où un projet est refusé...

345

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

Il faudrait s'en assurer, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

350

Madame Turgeon?

**Mme JULIE TURGEON :**

355

Évidemment, la réponse serait non.

**LE PRÉSIDENT :**

360

La réponse, c'est non, parce que le conseil des ministres ne donne pas l'autorisation. Est-ce qu'il y a un appel possible pour une entreprise pour laquelle le conseil des ministres émet un certificat de non-autorisation, une contestation possible à la loi?

**M. DENIS TALBOT :**

J'ai jamais eu vent d'une telle démarche.

365

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous juste vérifier si ça existe? S'il a une possibilité de...

370

**M. DENIS TALBOT :**

Un droit d'appel?

**LE PRÉSIDENT :**

375

Un droit d'appel d'une décision sur une autorisation de projet.

**M. DENIS TALBOT :**

380

On peut faire une vérification.

**LE PRÉSIDENT :**

385

C'est fort possible que ça n'existe pas mais il existe peut-être... c'est dans les articles qu'on ne regarde pas tous les jours.

**M. DENIS TALBOT :**

390

Oui. Selon la loi, à mon sens, non, je n'ai jamais eu connaissance d'une telle... En tout cas, je vais faire la démarche quand même et vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

395

J'apprécierais.

**Mme JULIE TURGEON :**

400 Peut-être que je pourrais ajouter, en fait, légalement, il faudrait faire une vérification si légalement on pourrait, mais ce n'est pas la pratique de TransAlta, puis ce n'est pas la façon dont on développe les projets, évidemment. Donc je pense que ce n'est pas une inquiétude à avoir.

**LE PRÉSIDENT :**

405 Donc on aura la réponse par rapport à la loi, s'il y a légalement une possibilité de contester une décision.

**Mme MARIETTE BROUILLARD :**

410 D'accord. Alors, je termine. Si vous me permettez, j'aimerais vous remercier de votre professionnalisme, Monsieur le commissaire, Monsieur le président, puis j'espère que vous allez constater la non-acceptabilité sociale.

**LE PRÉSIDENT :**

415 Nous avons entendu tout le monde, mais merci pour votre appréciation, mais je ne peux pas l'accepter plus que les autres commentaires pour les autres. Mais c'est très gentil. Je suis rendu à madame Sylvie Marceau. Madame Sylvie Marceau ? Monsieur Yvon Roy. Bonjour, Monsieur !

**M. YVON ROY :**

420  
425 Bonjour, Monsieur le président ! D'entrée de jeu, j'aimerais revoir quelques des diapositives qu'on a projetées, hier soir, plus particulièrement à partir du quai de l'île de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et de Lacolle, si c'est possible, quelques-unes qui seraient du côté de Lacolle, que je puisse apprécier davantage le paysage. Le paysage visuel.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous en avez besoin pour votre question, je comprends?

430

**M. YVON ROY :**

Oui, effectivement.

435

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas juste pour le paysage.

**M. YVON ROY :**

440

Bien, c'est toujours un plaisir de regarder un beau paysage.

**Mme JULIE TURGEON :**

445

Donc on va commencer par la simulation visuelle qu'on a vue de Saint-Paul, du Fort Lennox de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

**M. YVON ROY :**

450

Direction sud-ouest... en fait, nord-ouest, celle de l'île vers les installations des éoliennes.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

455

Comme la photo originale, le dessin technique qui est superposé et le photomontage.

**M. YVON ROY :**

Et vous en aviez une autre qui était...

460



**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Bon, c'est la direction sud-ouest. En direction sud-ouest, dessin technique, on voit la 25 et la 31 dont il était question, hier, ici à droite de l'écran. Et on les voit ici.

465

**M. YVON ROY :**

Ce que je voulais faire observer sur ces photomontages, si on prenait la peine de sortir comme hier à la pluie, un temps gris, sous un ciel nuageux et qu'on regardait les montagnes du côté des États-Unis, on ne les verrait pas : elles se seraient perdues dans les nuages. Cependant, quand on regarde les montagnes par temps ensoleillé, journée claire, haute pression, je vous assure, on peut quasiment voir des chevreuils brouter sur le mont Pinacle. Alors, je vous fais remarquer ici que si on a un ciel blanc et que les éoliennes sont blanches, on les perd passablement.

470

475

**LE PRÉSIDENT :**

Donc vous avez une question?

480

**M. YVON ROY :**

Non, c'est une observation.

**LE PRÉSIDENT :**

C'était pour une observation. Parfait. Moi je vais poser une question sur ça. Dans la pratique, est-ce qu'on doit faire les simulations par ciel dégagé? Parce qu'effectivement, quand on regarde cette situation, mettons que c'est favorable à l'escamotage et à la fusion au paysage des éoliennes.

485

490

**M. YVON ROY :**

Tout à fait.

495 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que monsieur dit.

500 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Bien, en fait, je rappelle un petit peu ce que j'ai dit. Le photomontage sert d'outil d'analyse pour voir – donc l'analyste qui le regarde, regarde l'objet. Dans ce cas-là, le choix a été fait de le rendre très blanc. On aurait pu le rendre en contre-jour aussi, on l'aurait vu noir, mais c'est sûr qu'avec un ciel comme ça, c'est difficile. Mais c'est un outil technique pour  
505 comparer les hauteurs relatives d'éoliennes par rapport à un arrière-plan.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

510

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Donc dans ce contexte-là, c'est sûr que ce n'est pas idéal pour représenter toutes les variétés de paysage qu'on a à partir de ce point de vue-là. Mais, à l'horizon, c'est la hauteur  
515 relative.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

520

**M. YVON ROY :**

Monsieur le président, je fais remarquer que sur des structures blanches, très blanches, le soleil les allume. Si on regarde la lune en pleine lune, on la voit très bien, on peut quasiment  
525 voir... on voit les montagnes. Or, sous un ciel blanc comme celui-là où on perd des détails, je pense que c'est de... j'appelle ça un choix éditorial qui permet de constater qu'on les perd dans le paysage, alors que qu'en temps clair, on va les voir très bien et bien en évidence.

**LE PRÉSIDENT :**

530

Parfait. Nous avons entendu.

**M. YVON ROY :**

535

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

540

Vous avez une question?

**M. YVON ROY :**

545

J'en ai une très grande, j'en ai qu'une, Monsieur le président. Je vais vous demander d'être un peu tolérant et patient.

**LE PRÉSIDENT :**

Avec le préambule qui est nécessaire.

550

**M. YVON ROY :**

Je vais aborder un sujet qui n'a pas été abordé par personne depuis le début.

**LE PRÉSIDENT :**

555

Parfait.

**M. YVON ROY :**

560

Et puis c'est un sujet qui touche le tourisme.

**LE PRÉSIDENT :**

Le tourisme.

565 **M. YVON ROY :**

On avait des représentants du tourisme dans les premiers jours mais je pense qu'ils ont...

570 **LE PRÉSIDENT :**

Il a dû quitter et nous ne serons pas en mesure de le rejoindre par téléphone mais nous allons lui adresser la question éventuellement par écrit et avoir une réponse.

575 **M. YVON ROY :**

J'y compte bien.

**LE PRÉSIDENT :**

580

Et votre question ?

**M. YVON ROY :**

585 Je vais avoir un petit peu de préambule, vous allez...

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y sur un préambule court, il faut que ce soit utile à votre question.

590

**M. YVON ROY :**

Je vais vous demander d'être un peu patient parce que...

595 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

600 **M. YVON ROY :**

... c'est ma seule question.

605 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. YVON ROY :**

610 Alors, j'ai été estomaqué d'entendre et de réaliser le nombre de mouvements de transport de tout le matériel nécessaire à la réalisation du projet. On a parlé de plus ou moins 50 mouvements de matériel pour la construction, mais on en a oublié pas mal. Il y aura des grandes grues pour installer, on l'a mentionné mais on ne l'a pas additionné au nombre de mouvements. Il y aura d'autres équipements nécessaires, que ce soit des pépines, des petits camions, des camions pour l'excavation, etc., d'autres petits outils. Le transport des armatures qui pourraient être incluses dans les bases de béton. Le transport des employés et tous les autres déplacements qu'un chantier de construction nécessite : un outil qui brise; on a oublié une poignée de clous, il faut aller chez le marchand et en acheter, etc.

620 La construction se fera de mai à octobre sur une période de six mois, 26 semaines, plus ou moins 120 jours de travail. J'aimerais savoir du promoteur combien est-ce qu'ils entendent avoir d'employés sur le site, nombre moyen d'employés sur le site ?

**LE PRÉSIDENT :**

625 Donc, Madame Turgeon, il y a peut-être deux éléments. Effectivement, un de vos porte-paroles – vous êtes la porte-parole - mais une des personnes qui est avec vous a mentionné qu'il déposerait aujourd'hui ou prochainement le bilan du camionnage. Est-ce que c'était prévu qu'il y aurait aussi la

question de mobilisation, des mobilisations d'équipements, circulation d'employés? Est-ce que ces éléments-là peuvent faire partie de ce même bilan?

630

**Mme JULIE TURGEON :**

Oui. En fait, on peut donner une estimation selon notre expérience de toute la construction des autres parcs éoliens. Cependant, les entrepreneurs n'ont pas encore été sélectionnés, donc c'est quelque chose qui va devoir être analysé. Mais on peut donner une approximation qui est très, très près de la réalité.

635

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et vous allez effectivement construire de mai à octobre? Je fais juste confirmer ce que monsieur a dit.

640

**Mme JULIE TURGEON :**

C'est ce qu'on prévoit. En fait, la construction s'étalerait sur un petit peu moins qu'un an. Donc le début, ça serait la construction des chemins d'accès pendant la période hivernale; ensuite, on va commencer, suite au dégel, la construction pour accueillir les fondations, jusqu'en décembre. Donc c'est sur l'ordre d'environ un an, une période d'un an.

645

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et combien vous allez avoir – si on voit la distribution des employés un peu dans la saison?

650

**Mme JULIE TURGEON :**

Bien, c'est certain qu'au début, dans la phase de mobilisation, il va y avoir très peu d'employés : on peut parler d'une dizaine. Au gros *peak*, si je peux dire, de la construction, 100 employés simultanés sur le terrain mais qui vont travailler parallèlement sur différents sites, différents secteurs du projet.

655

660

**LE PRÉSIDENT :**

Donc au gros maximum, cent (100). On dirait en moyenne, pendant les jours de construction?

665

**Mme JULIE TURGEON :**

Bien, il n'y a pas de moyenne à faire, c'est vraiment une courbe. On va commencer avec peu d'employés; au plus gros des installations, une centaine; puis, ensuite, ça va redescendre vers la fin. Mais peut-être une moyenne de 65 employés, si on veut une moyenne.

670

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le secteur ici est quand même assez touristique avec la portion bord du Richelieu et tout ça. Est-ce que vous avez regardé dans votre étude s'il pouvait y avoir d'éventuels impacts sur le tourisme ou sur la circulation des... sur les voies ou autres?

675

**Mme JULIE TURGEON :**

On parle simplement en période de construction?

680

**LE PRÉSIDENT :**

Pas en période d'exploitation, non. En période de construction ?

685

**Mme JULIE TURGEON :**

Je vais laisser François Tremblay répondre à la question.

690

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

La question de l'impact, en fait, c'est des composantes qui sont regardées, tout ça sur l'impact, l'impact sur le tourisme ou toutes sortes d'activités du transport. Cependant, étant donné la mesure d'atténuation qui consiste à avoir un plan de communication des transports, donc au terme de l'analyse, on arrive avec un impact résiduel faible, étant donné cette mesure-là qui est prise. Et cette mesure-là

695

s'est avérée être adéquate dans toute la construction des parcs qui se sont faits dans des régions touristiques, notamment comme la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

700

Dans votre plan de phasage, est-ce que vous avez prévu commencer l'installation des assises des éoliennes toutes en même temps, ou si vous commencez par secteur, vous commencez par le sud, vous finissez par le nord? Ou est-ce qu'il y a un plan de phasage qui peut être établi, qui tiendrait compte, peut-être, de l'affluence touristique en période de pointe?

705

**Mme JULIE TURGEON :**

Oui, effectivement. Puis, ce plan de transport va être discuté à l'intérieur du comité de suivi pour être divulgué à la population.

710

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais je parle plus du plan de phasage – commencez-vous les 25 éoliennes en même temps ou si vous commencez par secteur?

715

**Mme JULIE TURGEON :**

Oui, bien, le plan de phasage va ressembler un petit peu au plan de transport parce que, bon, le transport va être affecté. Mais, oui, ça va être, si on veut, par grappe d'éoliennes : on va commencer avec un secteur, puis ensuite, on va s'en aller vers un autre secteur, pour déplacer les équipes de façon plus optimale possible.

720

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais aller du côté du ministère du Développement durable - Je fais du chemin un peu avec votre question, mais peut-être que ça répond à des éléments de vos préoccupations. On a déjà une bonne expérience en zone assez touristique, en Gaspésie, de constructions d'éoliennes. Est-ce qu'il y a eu des conséquences qui ont été mentionnées sur le tourisme, la fréquentation, pendant les travaux ou des inconvénients? Est-ce que vous êtes au fait de ça?

725



730 **M. DENIS TALBOT :**

On n'a pas eu de plainte à cet effet. Il y a un suivi de... bon, c'est un suivi en exploitation; après un an d'exploitation, une enquête auprès des touristes. Mais il n'y a pas eu de plaintes qui ont été signalées par les comités de suivi, de plaintes particulières pendant  
735 la construction. Non. Il y a des plans de transport qui sont approuvés par le MTQ. Il y a de la communication qui est faite, effectivement, lors des principales activités de transport, puis il ne semble pas... sûrement qu'il y a eu des inconvénients, mais rien de... non, rien de particulier.

**LE PRÉSIDENT :**

740 Parfait. Vous avez votre première réponse.

**M. YVON ROY :**

745 J'ajouterai à ces commentaires-là un peu plus tard, parce que j'ai eu le plaisir, hier, de discuter avec les deux représentants du ministère des Loisirs et j'ai fait part de certaines de mes préoccupations, qui ne correspondent pas tout à fait à ce qu'on vient d'entendre.

**LE PRÉSIDENT :**

750 Parfait. Donc vous allez pouvoir...

**M. YVON ROY :**

755 Je vais le noter dans mon mémoire, évidemment.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais je peux aussi rajouter que nous allons accepter les questions par écrit jusqu'à  
760 mercredi 17 h. Donc si vous avez une question – parce que vous voulez une réponse sur un élément de tourisme – la Commission va analyser les questions, les fusionner, et celles qu'elle juge pertinentes, ce que je n'oserais douter avec la préoccupation que vous avez, à ce

moment-là, on va l'acheminer aux représentants du ministère du Tourisme et on va demander un avis.

765

**M. YVON ROY :**

Oui, je l'apprécierais.

770

**LE PRÉSIDENT :**

Donc vous pouvez tout simplement nous acheminer une question.

775

**M. YVON ROY :**

Effectivement.

**Mme JULIE TURGEON :**

780

Monsieur le président, peut-être que je pourrais en profiter, on va déposer un document de l'Association touristique qui gère le secteur de notre projet de Wolfe Island, mentionnant, en fait, les effets bénéfiques du projet et qu'est-ce que ça leur a apporté dans leur secteur, même durant la construction, puis pendant la phase d'exploitation. Donc je vais le déposer à la Commission.

785

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce qu'ils ont aussi regardé les effets négatifs?

790

**Mme JULIE TURGEON :**

En fait, on leur a demandé de nous émettre un avis sur leur expérience avec le projet, puis c'est un organisme indépendant.

**LE PRÉSIDENT :**

795

Parfait. Donc ça permettra à la Commission de prendre – s'il vous plaît, je ne tolérerai pas de réaction dans la salle, comme vous savez, depuis le début – donc, oui, j'apprécierais pour la Commission, pour nous éclairer sur l'analyse.

800

**M. YVON ROY :**

805

Alors, ce que j'ai fait, en fait, ma question était dans le but d'établir le nombre de mouvements, de déplacements, camions, voitures, tout ce qui est nécessaire à la réalisation du projet. Or, en utilisant un calcul très conservateur, ici, je paraphrase nos éminents confrères ou représentants du promoteur, très conservateur, il y aurait pas moins – et j'ai utilisé 8500 déplacements durant la phase de construction, j'ai utilisé seulement 25 employés alors qu'on parle d'une moyenne d'à peu près 65, alors, il faudrait multiplier : on va facilement se rendre à 10 000 déplacements pendant la période de construction.

810

Cela étant dit, Monsieur le président, je suis le propriétaire d'un vignoble, immédiatement en face de la 3<sup>e</sup> Ligne.

**LE PRÉSIDENT :**

815

D'un vignoble, vous avez dit?

**M. YVON ROY :**

820

825

D'un vignoble. Immédiatement en face de la 3<sup>e</sup> Ligne. On a constaté à l'examen des plans qu'il y a 18 des 25 éoliennes qui sont du côté nord de la 3<sup>e</sup> Ligne et, effectivement, en face du vignoble, des deux vignobles, parce qu'il y a deux vignobles. Madame Turgeon nous disait hier que la route choisie serait vraisemblablement la 221 sur laquelle les deux vignobles sont installés. Or, je viens de le dire, sur cette route, il y a deux vignobles parmi les plus vieux du Québec; le nôtre a 24 ans. Il y a aussi un grand camping. Il y a l'accès sur la 3<sup>e</sup> Ligne à l'érablière. Et, aussi, on peut observer que les bateaux de plaisance empruntent la 3<sup>e</sup> Ligne pour se rendre à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, une des plus grandes régions de marina au Québec. Alors, vous voyez l'aspect touristique qui pointe.

**LE PRÉSIDENT :**

830 Et j'attends votre question ?

**M. YVON ROY :**

835 On se trouve sur une route historique que les patriotes ont empruntée durant leurs déplacements. On se trouve aussi sur une route où il y a des maisons bicentennaires, dont la nôtre. Alors, tous les déplacements passeront devant nos installations touristiques et, qui plus est, 18 des 25 études emprunteront la 3<sup>e</sup> Ligne.

**LE PRÉSIDENT :**

840 Et votre question?

**M. YVON ROY :**

845 Ça s'en vient, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

850 Votre préambule est long. On vous voit venir la question.

**M. YVON ROY :**

Ça s'en vient. Ça s'en vient.

855 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

**M. YVON ROY :**

860 Alors, quand un grand fardier doit tourner à 90°, il peut bloquer la route pour plusieurs minutes. On a pu le constater depuis trois ans, puisqu'il y a eu plusieurs centaines de déplacements de ces grands fardiens en direction des États-Unis qui devaient tourner à 90° dans le village de Napierville, et ça bloquait carrément la circulation. Comme par hasard, notre période de pointe est de mai à octobre; la vigne, ça pousse pas en hiver. 80 % de nos revenus  
865 sont générés par le tourisme. Et je peux dire sans trop me tromper que 100 % des revenus générés pour le camping sont dans cette période-là.

**LE PRÉSIDENT :**

870 On va sûrement trouver tout ça dans votre mémoire, c'est clair.

**M. YVON ROY :**

Assurément, Monsieur.

875

**LE PRÉSIDENT :**

Donc votre question, s'il vous plaît?

**M. YVON ROY :**

880

Et, comble de malheur, nous sommes dans la mauvaise MRC. Nous sommes aussi dans la région la plus chaude du Québec. La Montérégie est une des plus grandes régions viticoles du Québec. Elle compte actuellement 23 vignobles avec des permis de la RACJ et est en très grande croissance depuis les quatre à cinq dernières années. Le MAPAQ, le  
885 MDEIE, la SAQ et les associations de vignerons viennent de produire un plan stratégique de l'industrie du vin au Québec pour 2010-2020.

890

Monsieur le président, est-ce que le promoteur, l'Hydro-Québec, les différents ministères qui doivent analyser et autoriser le projet savaient qu'il y avait des installations touristiques de l'autre côté de la rue? Est-ce qu'ils ont consulté le ministère du Tourisme et les

organismes touristiques de la région? Comment l'industrie va pouvoir développer une région envahie par ces moulins à vent? Nous sommes avant tout des entreprises agricoles. La vigne pousse bien mal sur l'asphalte; j'ai essayé : ça marche pas. Est-ce que le promoteur a envisagé un aménagement paysager, de faire grimper de la vigne sur les mâts pour les fondre dans le paysage?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est un commentaire. Votre question est déjà posée, je pense.

**M. YVON ROY :**

J'ai un petit point d'interrogation.

**LE PRÉSIDENT :**

Votre question est déjà posée, non?

**M. YVON ROY :**

J'en ai encore quelques lignes.

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, allez. Quelques minutes, c'est beaucoup, parce qu'il y a beaucoup de monde derrière vous qui attendent.

**M. YVON ROY :**

Deux minutes, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en donne une.

**M. YVON ROY :**

930 Je vous assure, Monsieur, que ce ne sont pas des pots de fleurs. Durant les deux années de construction, qui va compenser les pertes de revenus qui vont être occasionnées aux organisations touristiques? Vont-ils constater et nous dire que ce sont des dommages collatéraux incontournables...

**LE PRÉSIDENT :**

935 Monsieur, je dois vous arrêter. Écoutez, permettez-moi. Ce que vous me présentez, c'est très intéressant mais c'est votre mémoire déjà. C'est déjà votre opinion. Ici, on a beaucoup de personnes qui peuvent vous donner des réponses à certaines questions et j'ai cru entendre déjà une ou deux questions.

940 **M. YVON ROY :**

Je les attends.

**LE PRÉSIDENT :**

945 Alors, je vous demanderais d'aller directement à votre question ou j'arrête la parole parce que ça fait déjà beaucoup de temps.

**M. YVON ROY :**

950 C'était l'ensemble de mes questions.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Parfait.

**M. YVON ROY :**

Alors, j'attends les réponses.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc j'aimerais demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs si le ministère du Tourisme a été consulté au moment de l'analyse de recevabilité?

965 **M. DENIS TALBOT :**

Oui, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

970

Quel était l'avis du ministère du Tourisme?

**M. DENIS TALBOT :**

975

En fait, le ministère du Tourisme a adressé certaines questions dont, par exemple, si l'Association touristique régionale avait été consultée. Ces questions-là ont été adressées au promoteur puis, finalement, les réponses qui ont été fournies par le promoteur ont été jugées satisfaisantes par le ministère du Tourisme à l'étape de la recevabilité.

980 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors, on va se déplacer vers Madame Turgeon. Est-ce que vous avez consulté les organismes de tourisme locaux?

985 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. Bien, en fait, il faudrait que je le trouve dans l'étude d'impact. C'est mentionné, suite à une question du ministère du Tourisme, à l'effet si on avait consulté l'Association touristique de la région. Ça a été fait. Ça a été fait. Il faudrait que je retrouve la date. Il y a peut-être près d'un an que ça avait été fait et une autre fois auparavant pour trouver des façons de valoriser la mise en place du projet éolien. On avait discuté à cet effet-là et ils nous avaient fait part que la Route Verte était une de leurs préoccupations. Donc on avait proposé de faire un panneau informatif et de peut-être associer des activités du festival des montgolfières, associer

990



995 avec le projet éolien pour faire des visites. Donc des choses comme ça pour mettre en valeur  
au niveau touristique.

**LE PRÉSIDENT :**

1000 Parfait. Est-ce que cet organisme touristique régional a juridiction à la fois aux Jardins-de-  
Napierville, puis dans la MRC du Haut-Richelieu?

**Mme JULIE TURGEON :**

1005 Je crois que c'est l'Association touristique...

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que je ne suis pas à l'aise avec la division régionale de ces organismes.

1010 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. En fait, c'est l'Association touristique de la Montérégie.

**LE PRÉSIDENT :**

1015 C'est de la Montérégie. Donc ils avaient les deux éléments. Dans votre rapport d'étude d'impact  
ou dans vos réponses, il y a les commentaires et les avis de cet organisme.

**Mme JULIE TURGEON :**

1020 Oui, exactement. Je ne sais pas si on les a trouvés? Bien, je peux vous revenir avec la  
référence.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 Parfait. Donc, Monsieur, ce que va faire la Commission, elle va demander au ministère  
du Tourisme un avis à la lumière de vos préoccupations, des préoccupations que vous avez  
soulevées à la Commission.

**M. YVON ROY :**

1030 D'accord. Dans le sud-ouest de la Montérégie, c'est le CLD...

**LE PRÉSIDENT :**

1035 Le Centre local de développement.

**M. YVON ROY :**

... qui s'occupe du tourisme en particulier.

1040

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

1045 **M. YVON ROY :**

Et les questions que j'ai posées, hier, les discussions que j'ai eues avec les  
représentants du Tourisme étaient à l'effet qu'ils n'avaient pas eu de communication de leur  
côté.

1050

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

**M. YVON ROY :**

1055

Alors, ça contredit un peu ce que j'entends ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Nous allons voir à vérifier ces éléments. Mais, effectivement, monsieur Talbot vous confirme qu'il y a eu un avis d'envoyé au ministère du Tourisme et qu'il y a eu des questions de posées. Et c'est ce que la Commission a constaté en analysant l'étude d'impact.

**M. YVON ROY :**

1065

On va pouvoir le constater sur votre site ?

**LE PRÉSIDENT :**

1070

Oui.

**M. YVON ROY :**

Merci.

1075

**LE PRÉSIDENT :**

1080

Merci, Monsieur. Je reviens. Est-ce que monsieur Maurice Robichaud serait dans la salle? Est-ce que madame Sylvie Marceau serait dans la salle? Est-ce que vous êtes Madame Marceau? Oui. Donc, vraiment, je vais juste rappeler d'essayer d'éviter les préambules, les commentaires; on va vous entendre nous dire ça à la fin. Si vous allez aux questions directement, on va avoir le temps d'aller chercher plus de réponses dans notre journée de travail. Donc c'est simplement pour expliquer un peu mon intervention face au monsieur précédent.

1085 **Mme SYLVIE MARCEAU :**

Je vais faire mon possible.

**LE PRÉSIDENT :**

1090

Je suis convaincu que vous faites votre possible.

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

1095

Le choix de la localisation de ce mégaprojet industriel dans la région montréalaise me laisse perplexe. Que les arguments qui ont été sortis jusqu'à présent ne me convainquent pas, surtout au niveau des conditions géotechniques défavorables. L'accessibilité au réseau de transport électrique, si on regarde le plan des installations d'Hydro-Québec, puis aussi concernant les conditions climatiques à travers le Québec, en comparaison à ce qui se fait en Russie, la quantité de parcs éoliens qui ont été installés en Russie au-delà du 60<sup>e</sup> parallèle et la quantité aussi grandissante entre le 50<sup>e</sup> et le 60<sup>e</sup> parallèle.

1100

L'autre point aussi concernant toujours la localisation, je voudrais...

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous amène à une question, ça, je comprends?

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

1110

Oui, oui. Nous sommes entourés d'aéroports : Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Hubert, Dorval, Plattsburgh, Burlington, dans un rayon d'environ 60 kilomètres. Selon des documents qui ont été préparés par le Conseil consultatif canadien de la radio, l'Association canadienne de l'énergie éolienne qui traite des coordinations entre les projets éoliens et les systèmes de radiocommunication et le système radar qui nous dit et je cite :

1115

*Les éoliennes, qu'il y en ait qu'une ou qu'elles soient regroupées à l'intérieur d'un parc éolien peuvent avoir un impact négatif sur les systèmes de radiocommunication et sur les systèmes radar.*

1120 On dit plus loin aussi :

*Les éoliennes peuvent altérer les signaux de radiocommunication, les signaux radars de diverses façons, notamment en créant des zones d'ombrage, des réflexions de type miroir spéculaire et des échos parasites ou en causant des dispersions de signaux.*

1125 Donc ils ont clairement des préoccupations relatives aux radiocommunications, puis les documents parlent toujours des préoccupations relatives aux radars de contrôle de circulation aérienne, contrôle de trafic maritime. Nous sommes voisins de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, capitale nautique. Ma question est : est-ce que les installations du nouveau parc éolien à Saint-Valentin, qui risque d'augmenter au-delà de 25 éoliennes, est-ce que ce parc risque de  
1130 contribuer à augmenter le nombre de catastrophes aériennes et maritimes dans la région?

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurais un éclaircissement à vous demander. Ce que vous nous avez lu des  
1135 préoccupations du service que vous avez nommé, est-ce que c'était dans le cadre du projet éolien ici ou c'était de façon générale?

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

1140 De façon générale.

**LE PRÉSIDENT :**

1145 Parfait.

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

Dans le fond, c'est l'application... ils détaillent plus la coordination qui devrait être faite  
1150 entre le promoteur et, par exemple, la Garde côtière et les différents plans aériens.

**LE PRÉSIDENT :**

1155 Parfait. Je vais me tourner vers monsieur Talbot. Monsieur Talbot, parce que lors de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, vous avisez ou vous envoyez des demandes à différentes personnes. Est-ce qu'il y a une de ces personnes et quelqu'un qui est concerné directement par la question des ondes radio, radar?

**M. DENIS TALBOT :**

1160 Il y a le ministère des services gouvernementaux qui est concerné par les liaisons microondes qui nous fournit un avis. Par ailleurs – puis, dans ce cas-là, il n'y avait pas de problème à ce niveau-là. On demande ça systématiquement pour tous les projets - Par ailleurs, le promoteur systématiquement, tel que requis par la directive, fait une étude sur l'impact sur les télécommunications radio, télévision, etc., puis la Société Radio-Canada est consultée  
1165 également. Puis, c'est ça. Ça a été jugé recevable à ce niveau-là. C'est certain qu'il reste l'analyse environnementale à faire. S'il y a des problèmes particuliers qui sont signalés, ça va être...

**LE PRÉSIDENT :**

1170 Parfait. Et il y avait un groupe aussi qui s'intéresse aux questions radar, radars d'aéroport?

**M. DENIS TALBOT :**

1175 On n'a pas eu d'écho à ce niveau-là, non.

**LE PRÉSIDENT :**

1180 De ce côté-là. Madame Turgeon, sur ces questions, est-ce que, j'imagine, compte tenu de la situation des aéroports autour et des radars, il y a eu une partie de l'étude d'impact qui a traité cette question ?

**Mme JULIE TURGEON :**

1185 Oui, effectivement. C'est une démarche qui est assez standard dans le cadre de l'étude d'impact. Et, de plus, il faut faire les demandes à Transports Canada justement pour s'assurer qu'ils connaissent les emplacements, pour les avions, en fait. On consulte également l'Agence, NAV Canada. Donc, je ne sais pas si vous voulez aller plus en détail. Dans l'étude d'une interférence, François Tremblay peut vous donner des détails.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

1195 Non, je ne veux pas avoir des valeurs ou des chiffres. C'est plus est-ce que vous avez une correspondance – ou est-ce qu'elle est dans l'étude d'impact – une correspondance avec ces organismes qui vous confirme que le projet, les localisations ne nuiraient pas à l'utilisation des radars ou de la télévision ou autres éléments. Et, en même temps, peut-être nous préciser les engagements que vous avez, les obligations que vous avez s'il arrivait une nuisance de ces ondes ou un problème particulier.

**Mme JULIE TURGEON :**

1200 Je vais laisser François Tremblay répondre à la question.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1205 Monsieur le président, il y a l'annexe 1 dans le volume 3 de l'étude d'impact qui est l'analyse sur l'impact sur les radiocommunications. Il y a à peu près trois niveaux, si on peut dire, d'interaction avec les opérateurs des différents systèmes. Il y a des systèmes qui ont rapport à la sécurité, sécurité aérienne, Gendarmerie royale. On a parlé, au point de vue fédéral, à des services gouvernementaux, donc coordination pour la sécurité; eux ils sont 1210 régulièrement consultés au cours du développement du projet, à certaines étapes.

Lorsque la configuration du projet a changé, ç'a été mis à jour et on a validé que ça allait. Mais c'est sûr que jusqu'à la fin, s'il y a des changements, on valide. Donc ça, il y a une coordination qui est faite à ce niveau-là. Les avis sont à la page 12 de cette annexe-là comme

1215 quoi il n'y avait pas de problème. Mais ç'a été mis à jour par la suite. Donc là, je vous parle du volume 3 mais lorsque la configuration a été mise à jour, on a aussi des mises à jour de ça.

Le deuxième niveau de...

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Permettez? Juste une question. Donc, si une éolienne... l'organisme en question est en mesure par ses experts de vérifier si une éolienne pourrait nuire...

1225 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1230

... à l'imagerie radar.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1235 Tous ces systèmes-là, toutes les agences en question se sont doté dans les dernières années d'équipes dédiées aux projets éoliens, parce qu'il y en a partout dans le Canada qui se construisent.

**LE PRÉSIDENT :**

1240

Parfait. Et s'il y avait un problème avec une éolienne, elle ne pourrait pas être installée là.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1245

C'est ça. Effectivement.



**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est arrivé?

1250 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1255 Bien, c'est des choses qui peuvent arriver. Ou il y a des mesures d'atténuation ou de changements alors qui sont négociées ou il y a des changements qui sont faits, mais très en amont dans le processus de développement du projet. C'est pourquoi, quand on arrive à une étude d'impact, on arrive avec des positions qu'on a validées tout le long; on n'arrivera pas avec des positions qui pourraient poser problème.

1260 Le deuxième niveau de système, si vous permettez, il y a donc les systèmes qui sont enregistrés dans une base de données d'Industries Canada. Alors, avec eux aussi, on doit se consulter et coordonner les actions. Donc il y en a qui ont des systèmes protégés, qu'on dit. Alors, on doit s'entendre avec eux. Mais les systèmes qui sont non protégés, on les consulte aussi, et ça, dans une phase ultérieure de développement du projet. Et, là, il y a des ententes de bon voisinage et là, les entreprises comme TransAlta s'entendent en bons voisins avec les opérateurs de ces systèmes-là. Ça, ça vient un peu plus tard.

1265 Nous, dans l'étude, on a identifié quels étaient ces systèmes-là, et c'est la même chose avec le réseau de télévision, qui est un système qui peut être impacté. Il y a un engagement comme quoi TransAlta s'engage à remettre à niveau les signaux télévisuels; ça c'est dans l'étude d'impact également.

1270 Donc c'est comme ça que sont traités les impacts sur les radiocommunications.

**LE PRÉSIDENT :**

1275 Parfait. Monsieur Talbot?

**M. DENIS TALBOT :**

1280 J'ai peut-être juste un petit complément d'information. Lors de la consultation, Environnement Canada nous avait indiqué que, selon leur analyse préliminaire, il apparaissait que les interférences créées par le parc éolien de Saint-Valentin seraient minimales pour le radar d'Environnement Canada, compte tenu des localisations. Cependant, il a beau être près du seuil où il y aurait eu des préoccupations, il était donc important, comme le promoteur l'a mentionné, que s'il y avait des changements dans le plan d'implantation d'éoliennes dans le secteur, il faudrait que Environnement Canada en soit avisé.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Les parcs éoliens existent déjà depuis un certain temps. Il y a eu obligatoirement des suivis qui ont été faits pour les télécommunications.

1290 **M. DENIS TALBOT :**

Oui. Il y a des suivis qui ont été faits pour les télécommunications...

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'interférence des ondes.

1300 **M. DENIS TALBOT :**

1305 Effectivement. Il y a, dans certains cas, certains problèmes ont été révélés, notamment en termes d'interférence au niveau des signaux de télévision. C'est arrivé à quelques reprises, en particulier pour le parc éolien de Baie-des-Sables; c'est arrivé ailleurs aussi à Carleton – Carleton, je ne suis pas certain, mais, Baie-des-Sables, oui. Puis, il y a une condition du décret d'autorisation qui indiquait que le promoteur devait remédier à ces problèmes-là, ce qui a été fait dans quelques cas, à la satisfaction des résidents.

**LE PRÉSIDENT :**

1310

Et quand ces problèmes apparaissent, c'est quand c'est des télévisions... comment on appelle ça?

**M. DENIS TALBOT :**

1315

Oui. Avec des oreilles de lapin.

**LE PRÉSIDENT :**

Avec des oreilles de lapin. C'est le mot qui me venait mais je cherchais un mot...

1320

**M. DENIS TALBOT :**

C'est ça. Il n'y en a plus beaucoup mais, effectivement, c'est dans ces cas-là. Puis, les interventions qui sont proposées, c'est soit d'installer des antennes sur le toit de ces résidences ou les relier au câble.

1325

**LE PRÉSIDENT :**

1330

Donc, Madame, la réponse est à l'effet qu'il y a beaucoup de contrôles par les organismes concernés qui sont les aéroports, tout ce qui s'appelle transmission radar et autres éléments, il y a des autorisations à obtenir en vertu d'autres lois et ces éléments-là sont très contrôlés. Donc les risques d'accidents supplémentaires apparaissent à l'écoute... liés à une interférence radar apparaissent minimes.

1335

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

O.K. Mais est-ce que je peux me permettre une sous-question?

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Allez-y.

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

1345 Est-ce qu'ils ont tenu compte des plus petits? Parce que là, on parle gouvernemental  
mais ici, au niveau de l'internet, le service qui nous est desservi, entre autres sur la 3<sup>e</sup> Ligne et  
la 4<sup>e</sup> Ligne par un petit fournisseur de Saint-Jean qui s'appelle Net Communications, je l'ai  
1350 téléphoné, puis lui il n'a pas été contacté du tout. Même qu'il l'a su dernièrement en installant  
un nouveau système sur la 4<sup>e</sup> Ligne – mon voisin, par ailleurs – puis, c'est comme ça qu'il a  
appris que des éoliennes s'en venaient. Puis, je lui en ai parlé, puis, rapidement, c'est sûr que  
lui, il peut s'ajuster jusqu'à un certain point, mais sauf que si, éventuellement, il y a des ajouts  
d'éoliennes entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Ligne, ça risque de mettre en péril son entreprise. Parce qu'il va  
perdre au moins la vingtaine de clients sur place.

1355 Deuxième chose, ici, au niveau des préoccupations relatives aux radars de contrôle de  
trafic maritime, ce qui m'a fait sursauter, c'est tout promoteur qui envisage l'aménagement  
d'une éolienne ou d'un parc éolien dans un rayon de 60 kilomètres, t'sais, on est plus proche  
que ça, là, je me demande jusqu'à quel point ça n'aura pas d'impact.

**LE PRÉSIDENT :**

1360 Mais ç'a été validé. C'est ce qu'on entend.

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

1365 O.K. L'autre point que je voulais rajouter, c'est, est-ce qu'ils ont contacté, est-ce qu'ils  
ont tenu compte aussi des opérations d'arrosage aérien sur les terres agricoles de  
conserverie?

**LE PRÉSIDENT :**

1370 Donc ça, c'est votre deuxième question.

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

Ma sous-question, pardon. Par rapport aux radars toujours.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Par rapport aux radars, pour l'épandage aérien?

1380 **Mme SYLVIE MARCEAU :**

Bien, c'est-à-dire que les petits avions peuvent être peut-être plus... il me semble qu'ils peuvent être plus à risque.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je ne sais pas s'ils fonctionnent à radar ou à vue? Je pense que c'est à vue plus qu'à radar, mais pour les petits avions qui feraient l'épandage ou l'arrosage, comme vous dites...

1390 **Mme SYLVIE MARCEAU :**

Mais ma question : est-ce qu'ils ont pensé à... est-ce qu'ils ont vérifié auprès de ces gens-là?

1395 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je comprends. Donc vous avez deux questions dans vos sous-questions, je les adresse. Un préambule avant. Le service internet que vous avez, c'est un service par câble? C'est un service...

1400 **Mme SYLVIE MARCEAU :**

Radiofréquence. C'est d'antenne à antenne, c'est des émissions radiofréquences.

1405 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Turgeon, est-ce que vous vous êtes intéressés à ces questions d'internet du type utilisé ici dans la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> Ligne?

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1410

Oui. Bien, il s'agit de ce que j'appelais dans la liste des systèmes qu'on regarde, c'est des systèmes qui sont non protégés, donc on doit s'entendre en bons voisins. C'est ce que fait TransAlta dans ses autres parcs. Donc il les contacte lorsqu'on a les positions finales et il y a des ententes qui sont prises. Ce sont des systèmes, en fait, qui peuvent être impactés également par des constructions. Donc s'il y a un silo qui se construit, il peut aussi interférer. Donc c'est du bon voisinage. Donc c'est comme ça que c'est traité.

1415

**LE PRÉSIDENT :**

Donc pour l'instant, c'est normal que le fournisseur n'ait pas été contacté à ce stade-ci parce que les éoliennes ne sont pas arrêtées. Les places des emplacements ne sont pas encore arrêtées. Et ça veut dire que vous les contacteriez après, une fois qu'on sait à peu près où c'est, pour voir. À ce moment-là, il y aurait une négociation de voisinage ou de personne à personne, compagnie à compagnie, pour voir comment...

1420

1425

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

C'est comme ça que se règle cet impact-là.

1430

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il pourrait arriver, par exemple, que la situation soit telle que les gens de la 3<sup>e</sup> Ligne perdraient internet?

1435

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Bien, c'est-à-dire que dans le cas qui se présente, il n'y a pas d'éolienne entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup>. Donc il y a peu de risque apparemment de sa tour, d'où il émet. Mais c'est certain qu'on les contacte bien avant de construire. On les contacte à peu près dans l'intervalle entre le décret pratiquement qui fixe la dernière configuration et les demandes de permis. Et là, à partir du moment où on a quelque chose, on se présente, puis on va voir les opérateurs.

1440

**LE PRÉSIDENT :**

1445 Mais j'imagine que s'il y avait un risque à un endroit de perdre internet, tout serait fait pour qu'ils le perdent, toutes les mesures seraient prises pour que les citoyens ne perdent pas l'accès à internet?

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1450 Oui, perdent pas, oui. Bien, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1455 N'est-ce pas?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Est-ce que ça irait jusqu'à l'installation d'un câble, d'un système par câble?

1460 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Généralement, c'est plutôt des répéteurs qui sont positionnés ailleurs.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1465 Merci.

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

1470 Deuxième question?

**LE PRÉSIDENT :**

Brève, oui. Allez-y.

1475 **Mme SYLVIE MARCEAU :**

Dans un autre ordre d'idée, c'est au niveau des ombrages, l'effet des ombrages sur la photosynthèse. Est-ce qu'il y a eu des études de faites sur la réduction de l'énergie transmise au sol durant une saison de pousse pour d'autres projets éoliens? À la vue des vidéos, je serais certaine que ce n'est pas négligeable.

1480

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. On a demande au ministère – Madame Normandin, vous me corrigerez – de nous donner un avis, je pense, sur l'effet sur les cultures. C'était ça dont on avait parlé, hier?

1485

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Oui. En fait, l'effet peut-être de la désertification, assèchement du sol causé par les éoliennes. Je pourrai vérifier. En fait, votre question...

1490

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

Les ombrages sur la photosynthèse.

1495

**LE PRÉSIDENT :**

La question des ombrages sur la photosynthèse. Donc ça va être vérifié?

1500 **Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Je le prends en note.

**LE PRÉSIDENT :**

1505

Est-ce qu'il y a eu des études, à votre connaissance?



**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Pas à ma connaissance.

1510

**LE PRÉSIDENT :**

Pas à votre connaissance. Est-ce qu'il y a eu des études, à votre connaissance, sur des questions d'effets de l'ombrage sur la photosynthèse qui pourrait nuire à la croissance des plantes au champ?

1515

**Mme JULIE TURGEON :**

Non. Ce n'est pas à notre connaissance qu'il y ait eu des études sur ça.

1520

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

1525

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

Merci.

1530

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Monsieur Yvon Roy. Il est parti. Merci. Merci. Est-ce que monsieur Maurice Robichaud serait arrivé entre-temps? Non. C'est bon. Monsieur Daniel Reid. Re-bonjour, Monsieur !

1535

**M. DANIEL REID :**

Ma première question, c'est sur un sujet qui n'a pas été abordé, qui a été plus ou moins mentionné, mais qu'un sujet que je trouve vraiment capital au niveau de la santé. Au niveau de la santé, on a dit le *whooshing*, *whoosh*, *whoosh*, on a dit le déplacement des pales, ça ne dérange... bon, il y a différentes choses qui nous dérangent mais qui sont perceptibles, qu'on

1540

1545 peut nommer, qu'on peut voir, qu'on peut mesurer. Par contre, il y a aussi les infrasons et les infrasons, monsieur Dessureault disait : « C'est en bas de 20 décibels, puis dans le fond, c'est pas vraiment des sons, c'est plutôt des vibrations parce qu'on ne les entend pas. » Mais il reste que l'oreille interne capte les infrasons et envoie des signaux au cerveau à ce niveau-là. Et, bon, ça fait partie du syndrome éolien, et moi, je pense qu'on a l'occasion ici de demander, de faire un pas significatif dans la compréhension des problèmes liés à l'éolien en étudiant les infrasons.

1550 Il y a eu un colloque international qui s'est tenu en Ontario en octobre 2010, et je vais déposer à la Commission un petit résumé et l'adresse pour prendre connaissance de ce sujet-là. Et je crois que la question devrait être adressée à un audiologiste pour que ça soit creusé, puis qu'on ait... Tout le débat sur l'éolien, c'est quelque chose d'extrêmement technique et, pour nous, les citoyens, il faut des connaissances très pointues pour être capables d'arriver à comprendre tous les enjeux qui sont là. Puis, celui-là, c'est un enjeu caché parce qu'on ne perçoit pas...

1555 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Reid, votre question?

1560 **M. DANIEL REID :**

Oui, c'est ça. Ma question, je l'ai dit. C'est qu'on se penche sur la question des infrasons...

1565 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1570 **M. DANIEL REID :**

... pour voir en quoi c'est peut-être responsable du 10 % des gens en France qui ne tolèrent pas entre 30 et 40 décibels, des enfants qui ne tolèrent pas 25 décibels la nuit. C'est des questions très importantes qui ont été soulevées et qu'on devrait creuser beaucoup plus.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. La Commission va demander au ministère de la Santé et des Services sociaux un avis sur le syndrome éolien. Vous savez que le ministère a la possibilité de s'adresser à un ensemble d'experts. Donc c'est à lui qu'on va demander cet élément-là mais je vais aller du côté du promoteur pour savoir, qu'est-ce qu'on sait de la genèse d'infrason du modèle Enercon 82 que vous voulez utiliser?

1580 **Mme JULIE TURGEON :**

Je vais demander à Francis Pelletier de répondre à la question.

1585 **M. FRANCIS PELLETIER :**

Ce que vous voulez dire par « genèse », j'imagine que vous voulez parler de la contribution en infrason de l'éolien?

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Sa contribution ? Est-ce qu'il y a des infrasons? De quelle nature ils sont?

1595 **M. FRANCIS PELLETIER :**

Oui, les éoliennes émettent des infrasons. Il y a un contenu en basses fréquences inférieures à 20 Hz produites par les éoliennes. Il y a plusieurs mesures qui ont été faites par Enercon, par des firmes indépendantes au Canada, dans le monde en général depuis plusieurs années qui disent que, oui, les éoliennes émettent des infrasons mais pas à des niveaux suffisamment élevés pour être une inquiétude pour la santé.

1600  
1605 Je pense que le point important ici, c'est normal que ce soit une inquiétude pour la population. On voit souvent des liens directs entre les infrasons et les répercussions potentielles sur la santé, mais le point important, c'est l'intensité. Donc à des intensités fortes, effectivement, on peut peut-être avoir des répercussions sur la santé, mais il faut toujours mettre ça dans un contexte de quel niveau d'intensité. Et, dans ce contexte-là, il y a plusieurs mesures qui ont été faites et les intensités des éoliennes ne sont pas... Je peux citer – bon,

1610 madame Tardif n'est pas ici – mais je peux citer les conclusions du rapport de l'INSPQ sur ce sujet-la :

*Les infrasons se retrouvent donc partout et, selon les connaissances scientifiques actuelles, ceux émis par les éoliennes en représentent une quantité négligeable sans effet nocif pour la santé.*

1615 **LE PRÉSIDENT :**

Et il y avait, Monsieur Reid, dans ce rapport que je connais, j'ai regardé aussi qui avait validé le rapport, et ç'a été validé par des experts indépendants et par des audiologistes.

1620 **M. DANIEL REID :**

Oui, mais...

1625 **LE PRÉSIDENT :**

1630 Donc je fais rapport à la littérature. Mais votre question demeure. L'avis, on va l'adresser au ministère de la Santé et des Services sociaux. J'avais une question. Est-ce qu'il existe pour un modèle d'éolienne, un diagramme de spectre de fréquences, comme pour le modèle Enercon, un spectre de fréquences à une distance particulière donnée, qui permet de voir la contribution des différentes bandes spectrales?

**M. FRANCIS PELLETIER :**

1635 Je n'en ai pas de mémoire. J'en ai vu plusieurs, je ne pourrais pas vous en citer une particulière, mais il y a plusieurs mesures qui ont été prises, qui décortiquent, soit par bandes fines ou tiers d'octave ou bandes d'octave. Je pourrai vous trouver certains documents qui ont fait des analyses spécifiques sur les infrasons, des mesures à partir d'éoliennes réelles.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais je ne m'intéresse pas juste aux infrasons. Mettons sur la bande spectrale?

**M. FRANCIS PELLETIER :**

1645 Oui, ça existe.

**LE PRÉSIDENT :**

1650 Ça doit exister même par Enercon. Enercon a dû produire un diagramme spectral de ses équipements ?

**M. FRANCIS PELLETIER :**

1655 On va vérifier. Je suis pas mal certain.

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être vérifier ça, puis le déposer.

**M. FRANCIS PELLETIER :**

1660 On vous déposera des documents pertinents à ce sujet.

**LE PRÉSIDENT :**

1665 S'il y a lieu. Je pense qu'il y a un monsieur Enercon ?

**M. MARC-ANTOINE RENAUD :**

1670 Oui, effectivement. Bonjour, Monsieur le président !

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur !

1675 **M. MARC-ANTOINE RENAUD :**

Donc chaque modèle d'éolienne, dans ce cas-ci, la E82, 2 et 2.3 mégawatts, on a ce qu'on appelle des caractéristiques sonores qui ont été remises au développeur et avec lesquelles ils se servent pour faire les analyses de son. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une éolienne a – comme j'appelais tout à l'heure – un profil sonore mais, après ça, il faut faire des analyses selon la morphologie du terrain.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

1685 **M. MARC-ANTOINE RENAUD :**

Ici, c'est assez simple parce que c'est très plat, mais dès qu'on est dans des terrains montagneux, qu'il y a des corridors, là, les simulations sont un peu plus complexes. Donc ça, ç'a été, comme Francis l'expliquait, donc les tiers d'octave, les niveaux décibels, ainsi de suite.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc vous allez pouvoir déposer des fiches techniques qui vont nous aider à comprendre le 2.3 et le 2.0.

1695 **M. MARC-ANTOINE RENAUD :**

Il va y avoir la fiche technique, le profil sonore de la 2. 2.3 mégawatts qui a été utilisée dans l'étude d'impact sur le profil.

1700 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

1705

**M. DANIEL REID :**

1710 Juste en complément d'information. À la lecture de ces documents-là, à la conférence en octobre dernier, il apparaissait qu'il y avait comme dix fois plus de personnes avec des acouphènes à proximité des éoliennes. Ça serait un autre sujet complémentaire à explorer avec les infrasons, s'il vous plaît, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1715 Parfait. Avez-vous une deuxième question ou c'est terminé?

**M. DANIEL REID :**

1720 Oui, oui, une deuxième.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1725 **M. DANIEL REID :**

1730 Bon, pour la deuxième, c'est que, hier, on avait un citoyen qui s'était intéressé au cas d'implanter des éoliennes vers la Baie James et la Côte-Nord. Moi, je suis vraiment partisan de cette option-là, puis j'aimerais demander une rectification ici. C'est qu'on semble dire dans la présentation du promoteur que la proximité des grands centres, c'était un atout au niveau du transport d'énergie; moi, j'ai pas cette conviction-là. D'autre part, monsieur d'Hydro-Québec nous disait que les lignes sont gonflées à bloc, qui viennent de la Baie James, de la Côte-Nord – je le cite – puis, on peut avoir jusqu'à 13 % de perte.

1735 Moi, les recherches que j'ai faites, je pense un peu le contraire dans le sens suivant. C'est que nous on ne demande pas qu'il y ait des éoliennes sur la Côte-Nord puis à la Baie James qui s'ajoutent aux lignes qui sont déjà gonflées à bloc; on demande que ces éoliennes-là soient couplées à des centrales électriques qui vont avoir moins de débit d'eau et donc il n'y aura pas plus d'énergie qui va circuler sur les lignes. Puis, à ce que je sache, les lignes, même

1740 sur 1000 kilomètres, elles ne perdent pas plus que quelques pourcents. Donc ce n'est pas  
13 %, puis je ne veux pas qu'on sorte d'ici avec l'impression que le fait de mettre ça près des  
grands centres, c'est un avantage. C'est peu significatif. C'est la rectification que je demande.

**LE PRÉSIDENT :**

1745 Parfait. Donc j'imagine que je peux aller du côté de monsieur Chaîné, parce qu'il y a  
dans votre élément, j'imagine qu'il y a des critères qui permettent de dire que c'est avantageux  
de faire des productions d'énergie proches des grands centres et de réduire les distances de  
transport. Donc je laisse monsieur Chaîné répondre à vos interrogations.

1750 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Oui, tout à fait. C'est important que la perception soit bien claire. Ce que j'ai dit, c'est  
que lorsqu'on ajoute des parcs éoliens, on a des taux relatifs aux pertes de ce parc éolien là de  
1755 l'ordre de 10 à 12 % lorsqu'on est dans le Grand Nord. Dans les zones les plus éloignées.

Maintenant, il ne faut pas confondre le taux à la marge lorsqu'on ajoute un parc au taux  
moyen des lignes de transport. Le taux moyen des lignes de transport est plus faible. Donc le  
10 à 12 % s'applique, lorsqu'on regarde la situation, l'écart entre le statu quo, la situation  
1760 actuelle, et le même réseau lorsqu'on ajoute un parc éolien dans le Grand Nord, il y a 10 à 12  
% de l'énergie de ce parc-là qui ne parviendra pas au centre de consommation. Donc c'est la  
distinction qui est importante entre le taux moyen de perte sur le réseau de transport et le taux  
de perte à la marge.

1765 Pour l'évaluation des soumissions...

**LE PRÉSIDENT :**

1770 Qu'est-ce qui fait que cette perte-là survient? C'est simplement la perte tout le long du  
fil?



**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Essentiellement, c'est de l'échauffement thermique.

1775 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le réchauffement thermique.

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

1780

Et c'est fonction du courant qui circule. Donc l'été... les taux de perte sont calculés mensuellement. Donc pendant les mois d'été où est-ce que le réseau est chargé peut-être à la moitié de sa capacité pendant ses crues de pointe de consommation, le taux de perte est beaucoup plus faible que les mois d'hiver. Les mois d'hiver, lorsque le réseau est chargé à 80-90 % et à la pointe à 100 % de sa capacité, les taux de perte sont maximums, sont plus élevés. Donc Hydro-Québec réalise, dans l'analyse de chaque projet, des simulations pour chaque mois d'hiver, chaque mois de l'année. Et on en arrive à évaluer le taux de perte. Ce taux de perte là, ça signifie simplement qu'un projet qui est dans le Grand Nord, il y a 10 à 12 % de l'énergie qui va être rémunéré au promoteur mais qui ne parviendra pas au centre de consommation. Est-ce que la réponse est claire?

1785

1790

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1795

**M. DANIEL REID :**

Pour moi, c'est pas clair.

1800

**LE PRÉSIDENT :**

Attendez. Vous vouliez donner une deuxième réponse qui disait en ce qui concerne... vous avez commencé une phrase en disant « En ce qui concerne les appels d'offres... », juste avant que je vous interrompe.

1805 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Oui, tout à fait. Il n'y a pas seulement le taux de perte qui est pris en compte dans le coût de transport. Évidemment, on a mentionné qu'à la pointe, le réseau est chargé à bloc pour répondre aux besoins – le réseau de transport est dimensionné pour répondre à la pointe du réseau. Donc c'est de la puissance, ce n'est pas sur une base d'énergie.

1810  
1815 Maintenant, les lignes de transport qu'on a mises en place dans les années 80... bien, 70 pour la Côte-Nord, 80 et 90 pour le Complexe La Grande, ont été designés, ont été conçus en fonction des aménagements hydroélectriques à mettre en place. Donc il n'y a pas eu d' *overbuilt* , de surdimensionnement de ces lignes-là.

1820 Au cours des dernières années, on a ajouté des centrales hydroélectriques dans le Nord et les solutions qui ont été retenues, c'est d'ajouter de la compensation série, ce qui permet de transiter un peu plus de courant. Le défaut de ça, c'est que ça augmente les pertes. Maintenant, on est dans une situation où est-ce que le réseau, les grands axes de production nord-est et nord-ouest est chargé à pleine capacité. Donc lorsqu'on ajoute de nouvelles centrales maintenant, il faut penser à acheter des nouvelles infrastructures de transport et ça, ça a un coût important.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Reid, voilà la réponse.

1830 **M. DANIEL REID :**

Non, ça ne répond pas.

**LE PRÉSIDENT :**

1835 Mais c'est la réponse.

**M. DANIEL REID :**

Il n'a pas répondu à ma question.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez demandé une rectification à l'effet que les pertes n'existaient pas de 13 %.

**M. DANIEL REID :**

1845

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1850

Ce qu'il vous dit, c'est qu'il existe effectivement des pertes et il nous a expliqué comment il pouvait arriver. On pourrait aller chercher un détail technique chez un ingénieur spécialisé mais ça ne nous ajouterait pas d'information pour...

**M. DANIEL REID :**

1855

Elle était plus large que ça, la question. C'est dans le sens que, bon, moi je dis, si on charrie de l'électricité de la Baie James ou de la Côte-Nord à Montréal, de toute façon, c'est combien la perte, d'une part. Puis, d'autre part, si on ajoute – qui n'est pas vraiment ajoutée – mais si on envoie la même électricité, on baisse un peu la puissance du barrage, on rajoute la puissance des éoliennes, est-ce que c'est toujours la même perte de toute façon? Puis, d'autre part, quand on part d'ici, puis qu'on va aux grands centres, on a combien de perte? Qu'on puisse avoir des éléments pour comparer les choses.

1860

**LE PRÉSIDENT :**

1865

Parfait. Donc la question, la deuxième question, effectivement, la réponse n'était pas venue dessus. C'est, est-ce que Hydro-Québec envisage ou regarde la possibilité d'installer, par exemple, très proche des barrages ou dans le Grand Nord des éoliennes et de jouer avec notre énergie patrimoniale hydroélectrique et l'énergie éolienne pour produire la même quantité

1870 d'énergie qu'on retrouverait actuellement avec les barrages? Ça, c'est ma première question.  
Puis, la deuxième va venir sur la demande.

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

1875 Le modèle de développement d'énergie éolienne actuelle, Hydro-Québec n'envisage  
pas de développer des éoliennes à proximité de ces barrages. Le modèle de développement,  
c'est un processus par appel d'offres. Ce sont les producteurs privés qui choisissent leurs  
emplacements en fonction des règles d'aménagement du territoire qui sont définies par le  
gouvernement et par le monde municipal. Donc Hydro-Québec ne développe pas ou  
1880 n'envisage pas de projet à proximité de ses réservoirs.

Maintenant, de ce que je comprends de la préoccupation de monsieur, c'est important  
de distinguer – ça devient un peu plus complexe – le service en énergie versus le service en  
puissance. Hydro-Québec doit répondre aux besoins en puissance; le réseau doit satisfaire en  
tout temps la charge demandée par la clientèle. Et les centrales hydroélectriques et le réseau  
1885 de transport ont été dimensionnés en fonction des besoins de puissance à la pointe. Les  
besoins de puissance augmentent année après année. Donc la capacité qui est requise.  
Hydro-Québec procède à des appels d'offres et on doit s'assurer, lorsqu'on raccorde ces  
équipements-là qu'ils vont contribuer à satisfaire les besoins de puissance. Et, pour ça, il faut  
1890 augmenter la capacité disponible qui peut transiter par le réseau.

Donc on ne peut pas, si on installe les éoliennes et on dit : « À la pointe, de toute façon,  
la puissance ne peut pas être transitée par le réseau », ça a peu de valeur, parce qu'on va  
devoir construire d'autres équipements ou acquérir d'autres approvisionnements pour pouvoir  
1895 répondre aux besoins fermes en hiver.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que dit monsieur, ça serait faisable d'un point de vue théorique, si jamais il y  
1900 avait une demande pour installer des éoliennes à proximité des barrages, du gouvernement,  
une révision de la façon de gérer l'éolien, ça serait faisable de compenser, mais ça n'augmente  
pas la puissance disponible pour les périodes de pointe.

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

1905

Exact. Et je ne suis pas ici pour parler d'hypothèse et tout ça. Je vous donne l'information sur l'encadrement actuel.

**LE PRÉSIDENT :**

1910

Parfait. Voilà, Monsieur Reid.

**M. DANIEL REID :**

1915

Ça va. Je vous remercie quand même.

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Merci beaucoup. Madame Patricia Doranto Brossard. Monsieur Maurice Robichaud. Monsieur Yvon Fournier. Bonjour, Monsieur Fournier !

**M. YVON FOURNIER :**

1925

Bonjour, Monsieur le président ! En tant que résidant de Saint-Valentin depuis 36 ans et membre du CCU – ex-président – depuis 20 ans du CCU de Saint-Valentin, on a eu plusieurs projets à Saint-Valentin et on a une super belle région. Depuis 20 ans, on a essayé de protéger le plus possible notre patrimoine, notre patrimoine forestier, notre patrimoine agricole ainsi que notre patrimoine architectural.

1930

J'ai vu, hier, que notre lettre de démission va être déposée et puis dans ce document, il est mentionné les raisons. Alors, j'espère que vous porterez attention aux raisons.

**LE PRÉSIDENT :**

1935

Nous lisons tous les documents et on en a déposés beaucoup, on constate, depuis le début de cette audience. Nous lisons absolument tous les documents. Nous en tiendrons compte.

**M. YVON FOURNIER :**

1940 J'ai pu voir, hier, que plusieurs étaient sensibles à l'acceptabilité sociale. Alors, j'ai un guide de 60 pages, ici, sur l'acceptabilité sociale et ce guide, on l'observait à nos réunions de CCU et on l'a mentionné dans notre lettre de démission.

**LE PRÉSIDENT :**

1945 Parfait. Donc ce guide particulier est un guide privé, d'une compagnie privée.

**M. YVON FOURNIER :**

1950 Ça m'a été remis dans...

**LE PRÉSIDENT :**

1955 On s'en sert pour de la formation.

**M. YVON FOURNIER :**

Oui, pour de la formation. C'est ça. Ça a été écrit par le Dr Thierry Conraud.

**LE PRÉSIDENT :**

1960 C'est ça.

**M. YVON FOURNIER :**

1965 Un Ph.D.

**LE PRÉSIDENT :**

1970 C'est ça.

**M. YVON FOURNIER :**

Vous le connaissez?

1975

**LE PRÉSIDENT :**

Donc ce livre, on ne pourra pas le déposer puisqu'il est vendu. C'est comme un livre, est-ce qu'il y en a un exemplaire à la bibliothèque municipale?

1980

**M. YVON FOURNIER :**

C'est fort possible.

1985

**LE PRÉSIDENT :**

Donc peut-être vérifier s'il y a un exemplaire à la bibliothèque municipale de ça. Par ailleurs, je profite de l'occasion, parce que compte tenu de la situation sur l'acceptabilité sociale et les questionnements que vous avez sur l'acceptabilité sociale, pour dire que la Commission va déposer d'elle-même deux documents – et ça va être disponible dans les centres de consultation – notamment le *DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET FILIÈRE ÉOLIENNE – Des installations éoliennes socialement acceptables : Élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable*. Vous connaissez peut-être ce texte, ç'a été produit par l'unité de recherche sur le développement territorial et durable de la filière éolienne de l'Université du Québec à Rimouski. Et on fera déposer également le document qui s'appelle : *ÉNERGIE ÉOLIENNE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE – Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*, qui a été produit par l'UQR, même université que j'ai mentionnée tout à l'heure et la Conférence régionale des élus de cette région.

1990

1995

2000

**M. YVON FOURNIER :**

Merci. Alors, ma question vient. Comment les ministères et TransAlta reconnaissent un enjeu d'acceptabilité sociale?

2005

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. On a posé...

2010 **M. YVON FOURNIER :**

C'est revenu souvent, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2015

C'est revenu, hier, mais la réponse, si j'adresse la question, va revenir exactement la même chose. Je constate dans cette question particulière d'acceptabilité sociale que le promoteur a pris une démarche d'information et de participation d'une certaine façon, de la façon dont il a jugé opportun, qui ne cadre pas avec les attentes de toute évidence des personnes qui interviennent à cette table et qui posent cette question.

2020

On a aussi regardé du côté du ministère du Développement durable et il nous a défini ce que le ministère entendait par « acceptabilité sociale ». Et, enfin, nous avons dit que la Commission devait analyser et analyse tous ses dossiers dans une perspective de développement durable et qui inclut un avis sur l'acceptabilité sociale. Donc vous voyez, si je retourne la question, nous allons, je dirais, piétiner, parce qu'on va rester sur les mêmes réponses que celles que je viens de vous mentionner.

2025

**M. YVON FOURNIER :**

2030

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2035

Ça va? Est-ce que vous avez une deuxième question?

**M. YVON FOURNIER :**

Oui. Si vous me le permettez ?



2040 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

2045 **M. YVON FOURNIER :**

Monsieur le président, ma question est à propos de la ligne 120 kV le long de la route 221. Hydro-Québec nous a mentionné la possibilité de trois tracés. On a mentionné ces jours derniers que le projet Kruger serait enfoui. Les derniers jours, on a dit que le projet Kruger à Saint-Rémi, que la ligne de transmission serait enfouie. On sait qu'à Deschambault, on a finalement réussi, Hydro-Québec, à enfouir le fil sous le fleuve Saint-Laurent.

2050 On a mentionné – Hydro-Québec – que ça coûtait six fois plus cher en milieu urbain. Mais ça, souvent, c'est dans les centres-villes. Comment on peut penser, en milieu agricole, où il y a peu d'obstacles, à installer un fil souterrain? Peut-on envisager cette possibilité pour satisfaire le bien-être de notre population que, Hydro-Québec, depuis 60 ans, a amélioré notre bien-être. Pourquoi elle ne peut pas continuer?

2055 **LE PRÉSIDENT :**

2060 Bien. Dans votre question, il y avait un élément que je vais vérifier le propos, c'est pour la ligne, pour le projet du parc Kruger en Montérégie, à Saint-Rémi et à St-Isidore, la ligne enfouie, est-ce que c'est la ligne qui relie le poste de transformation vers le poste de distribution ou c'est la ligne qui relie le parc éolien avec le poste de transformation?

2065 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Pour le parc de Kruger, ce qui a été enfoui, c'est le réseau collecteur qui est la propriété de Kruger Énergie. Le raccordement au réseau se fait au moyen d'un lien aérien. Par contre, il est très court. Le poste de raccordement du pointeur est situé à 40 mètres de l'emprise de la ligne existante d'Hydro-Québec. Mais la ligne d'Hydro-Québec, elle est aérienne.

2070

**LE PRÉSIDENT :**

2075 Parfait. Et la question centrale de monsieur : est-il possible d'envisager l'enfouissement de la ligne 120 kV?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2080 Au plan technique, c'est possible. On en a discuté, hier. Les coûts sont de l'ordre de 5 M\$ du kilomètre. On parle d'un tracé de l'ordre de 5.5 kilomètres. Le niveau de précision, on m'a dit c'est plus ou moins 30 % parce que c'est une pratique qui ne se fait pas au Québec. C'est une pratique qu'on fait uniquement dans les périmètres urbains, les zones urbaines à forte densité de population. Donc ça n'a jamais été fait sur des terres agricoles. C'est possible que ce soit un peu moins cher dans les zones agricoles mais ça demeure... c'est les mêmes  
2085 normes qui s'appliquent. Donc on parle de conduits en plastique enrobés de béton, enfouis avec des chambres de jonction à tous les 800 mètres, je crois, avec un accès qui est requis et qui doit être déneigé à l'année. Donc il y a un chemin. Il y a des impacts plus importants qu'une ligne aérienne. Parce qu'il y a un chemin qui doit être disponible en tout temps pour se rendre aux chambres de jonction à tous les 800 mètres.

2090

**LE PRÉSIDENT :**

Et la ligne aérienne coûterait combien? Dans les estimés.

2095

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

On n'a pas les coûts définitifs parce qu'on n'a pas encore retenu le tracé mais les estimations actuelles sont de l'ordre de 6 à 9 M\$.

2100

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Pour le tracé complet?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2105 Pour l'ensemble des coûts associés au raccordement du parc pour les coûts supportés  
directement par Hydro-Québec, à l'exception du remboursement du poste de départ du  
promoteur, donc on parle aussi des modifications au poste, il y a des modifications à faire au  
poste de Napierville ainsi qu'à d'autres postes. Mais la règle du pouce pour une ligne aérienne,  
c'est 1 M\$ du kilomètre. Alors que dans le souterrain, on parle de 5 M\$ du kilomètre.

2110

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Le 5 M\$, c'était du kilomètre ?

2115

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2120

Le montant que vous avez mentionné.

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2125

Oui. Et c'est plus que 5 kilomètres, ici, on parle d'un coût cinq fois plus élevé que pour  
la solution aérienne.

**LE PRÉSIDENT :**

2130

Est-ce qu'à votre connaissance, ailleurs dans le monde, ça s'est déjà fait? Ou est-ce  
qu'on serait un innovateur avec un produit exportable?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2135

Je ne suis pas en mesure... En Europe, on sait qu'en Europe, lorsqu'ils ont reconstruit  
tout le réseau après la Deuxième guerre mondiale, ils ont fait beaucoup de souterrain. Mais

est-ce qu'en champ agricole, ils passent en souterrain? Je ne suis pas en mesure de répondre. Habituellement, c'est toujours privilégié pour les zones urbaines à forte densité.

2140 **M. YVON FOURNIER :**

J'aurais une sous-question, si vous me permettez?

**LE PRÉSIDENT :**

2145

Allez-y.

**M. YVON FOURNIER :**

2150

La longévité d'un réseau souterrain par rapport à un réseau aérien?

**LE PRÉSIDENT :**

2155

Est-ce que vous avez une idée de la longévité d'un réseau souterrain versus un réseau aérien?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2160

Je crois que c'est moindre. Je crois que c'est moins élevé pour un réseau souterrain qu'un réseau aérien. En termes de transport. Parce que lorsqu'on parle de pylônes d'acier en transport, une ligne aérienne, on parle d'une longévité de 70 à 80 ans, pour la solution en ce moment qui est la solution envisagée en transport. Les réseaux souterrains, je crois que c'est moins élevé que ça. Donc les câbles doivent être remplacés après une certaine période. C'est pour ça qu'on a besoin des chambres de jonction et tout ça.

2165

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pourriez vérifier juste pour voir si effectivement...

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2170

Oui, je vais vous revenir avec une réponse sur la longévité des lignes à 120 kV enfouies.

**LE PRÉSIDENT :**

2175

Parfait.

**M. YVON FOURNIER :**

2180

Merci. Pour conclure, il ne faudrait pas oublier qu'on a une région à verglas, on a été 30 jours sans électricité.

**LE PRÉSIDENT :**

2185

Merci beaucoup. Monsieur Alain Gaucher. Monsieur Jean-Louis Fleury. Peut-être, Monsieur Fleury, si vous permettez, on va faire la pause avant. Vous allez être le premier au retour de la pause. Il est 10 h 25. Chers internautes et gens de la salle, nous revenons dans 15 minutes, soit à 10 h 40.

**PAUSE**

2190

\* \* \* \* \*

**REPRISE**

**LE PRÉSIDENT :**

2195

J'en profite pour dire à ceux qui sont dans la salle et ceux que j'appelle, si jamais vos questions sont déjà répondues, vous pouvez aussi me dire « J'ai eu réponse à mes questions. Je n'ai plus de questions, Monsieur le président. » Ça se fait aussi. Donc c'est juste pour que vous le sachiez. Monsieur Fleury, je vous en prie.

2200 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

J'ai eu réponse à des questions, Monsieur le président, mais j'en ai d'autres.

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Vous allez donc directement aux questions le plus possible. Merci.

**M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

2210

Bien, écoutez, je vais même y aller carrément directement. J'en ai deux sur des sujets sur lesquels la Commission n'a rien entendu jusqu'à présent. Le premier sujet, c'est les gaz de schiste. Il se trouve que dans notre région, on est aussi une région qui a énormément de gaz de schiste et les promoteurs arrivent là aussi. On commence à avoir... tout a été *claimé*, évidemment, comme a fait le gouvernement, et on est avisé que, ça y est, il y a des machines qui s'en viennent sur tous nos terrains.

2215

Alors, je me demande si, quelque part, la politique du gouvernement va intégrer ça? C'est-à-dire que le vent souffle partout au Québec. Le gaz de schiste, il n'y en a pas partout au Québec. Mais, nous, on en a et tous les sondages qui ont été faits disent qu'il y en a énormément. Attention ! À Saint-Valentin, plus particulièrement.

2220

Alors, est-ce qu'on va se retrouver avec des éoliennes et, tout à l'heure, des *mardes* d'exploitation de gaz de schiste? Est-ce qu'on ne pourrait pas concevoir qu'il y a une politique gouvernementale qui dise que les régions où il y a du gaz de schiste soient épargnées d'une autre forme de production d'énergie?

2225

**LE PRÉSIDENT :**

Donc ce que vous faites, c'est pratiquement une suggestion qui risque d'apparaître peut-être dans votre mémoire mais je vais m'adresser à madame Lescop-Sinclair pour voir son commentaire ou sa réponse à votre question.

2230

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

2235 Bonjour, Monsieur le président ! J'ai manqué le début, je m'excuse. Mais j'appellerais à venir répondre madame Annie Cloutier, du secteur énergie du MRNF, pour voir ce qu'elle a à répondre là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

2240 Madame Cloutier ?

**Mme ANNIE CLOUTIER :**

2245 Bonjour !

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour !

2250 **Mme ANNIE CLOUTIER :**

2255 Dans le cadre des audiences du BAPE du projet de la Montérégie, la question avait été posée, à savoir s'il pouvait y avoir du développement de gaz de schiste quand il y avait du développement éolien. La réponse est oui, en fait, parce que l'éolien se développe sur les terres de surface, puis avec la *Loi sur les mines*, il n'y a pas de droit de propriété au sous-sol. Donc il pourrait y avoir les deux.

**LE PRÉSIDENT :**

2260 Parfait.

**M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

2265 Une sous-question. Je m'excuse mais elle va être très brève aussi, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2270 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

Mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui, à un moment, va considérer que c'est des zones agricoles ici? On va se retrouver avec une éolienne en haut, puis du gaz de schiste en dessous.

2275

**LE PRÉSIDENT :**

C'est un commentaire et il faut voir avec la CPTAQ aussi qui donne au moins des mots sur un certain nombre de ses autorisations. La CPTAQ a-t-elle à se prononcer sur les exploitations de gaz de schiste? Ou c'est la *Loi sur les mines* qui surclasse la *Loi sur la protection du territoire agricole*?

2280

**Mme ANNIE CLOUTIER :**

J'aurais besoin de plus d'information. Je ne suis pas experte dans la question des gaz de schiste mais je crois que oui, assurément, la CPTAQ devrait avoir une autorisation à donner. Mais je vais vraiment creuser la question pour vous donner une réponse plus juste.

2285

**LE PRÉSIDENT :**

J'apprécierais que vous vérifiez cet élément-là. Mais vous avez un point qui va apparaître sûrement dans votre mémoire.

2290

**M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

Oui.

2295



**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez une deuxième question?

2300

**M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

Oui, ma deuxième question concerne le démantèlement. On n'a pas parlé encore du démantèlement. Sans vouloir parler de moi, j'étais – du temps que j'étais à Hydro-Québec – j'étais responsable aussi du bureau des huit plus grandes compagnies d'électricité au monde qui échangeaient tous les ans sur leurs pratiques. Et il était tout à fait – c'était quelque chose qui revenait très souvent, ça s'appelle le E7, monsieur Chaîné connaît ça, électricien 7, en tout cas – et une question qui revenait très souvent, c'était la question de démantèlement. C'est-à-dire qu'on conçoit, on considère dans l'entreprise – monsieur Chaîné pourra le confirmer – que quand on construit des centrales, c'est particulièrement le cas dans le nucléaire mais dans l'éolien aussi, le coût de démantèlement doit être pris en compte dans le coût du kW/h. Et c'est comme ça, du reste, qu'Hydro-Québec avait dit non au gouvernement en calculant qu'avec le coût du démantèlement, ça revenait à 0,12 \$ du kW/h en 97, l'éolien.

2305

2310

2315

Là, maintenant, ici, et je ne pose pas la question au promoteur parce qu'il suit l'encadrement, il y a un encadrement qui nous dit que pendant dix ans, le promoteur n'a pas à contribuer – à moins que je me trompe – à des fonds de démantèlement. Or, l'historique montre que les éoliennes marchent bien, produisent de l'argent pendant dix ans et, qu'au bout de dix ans, ça devient très aléatoire, surtout dans des zones où ça n'a jamais été fait comme chez nous. Donc on ne sait pas, peut-être que les oiseaux migrateurs, il va en tomber tellement qu'on va dire qu'on arrête ça, en tout cas.

2320

2325

Qu'est-ce qui va se passer si, dans dix ans... enfin, il y a deux questions, si vous voulez, c'est la même question : pourquoi tout de suite le monsieur qui fait de l'argent avec son projet ne met pas de l'argent en fiducie pour le démantèlement? Pourquoi on attend dix ans? Et qu'est-ce qui va se passer encore une fois si, dans dix ans, il n'y a pas eu d'argent dans le fonds de démantèlement et qu'on arrête la production?

**LE PRÉSIDENT :**

2330 Parfait. Donc cette clause figure dans le contrat qui a été signé. Monsieur Chaîné, dans  
le contrat qui a été signé entre vous et le promoteur, il y a plusieurs fonds qui doivent être  
déposés par le promoteur au fil des années qui se succèdent et, effectivement, si je ne  
m'abuse – et vous pourrez confirmer aussi – c'est à partir de la dixième année que se fait la  
2335 contribution à un fonds de démantèlement. Qu'arrive-t-il si un problème survient ou une faillite  
de l'entreprise, abandon d'un projet pour non-rentabilité, je ne sais trop, qu'est-ce qui arrive  
pour le démantèlement avant que le fonds soit constitué?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2340 La décision d'imposer le dépôt des garanties financières pour assurer le  
démantèlement du projet au 10<sup>e</sup> anniversaire du début des livraisons, c'est une position de  
compromis. Maintenant, parce qu'on peut bien les demander au début, à l'année 1, par contre,  
il y a des coûts à supporter pour déposer des garanties financières et à assurer un fonds de  
démantèlement.

2345 Les premières années d'un parc éolien sont les années qui sont les moins rentables  
parce que la charge d'intérêts est à son maximum, etc. Donc c'est un fardeau qu'on ajoute au  
promoteur. C'est beaucoup plus facile pour le promoteur de générer des fonds pour pouvoir  
déposer les garanties financières à partir de la 10<sup>e</sup> année, parce que les années les plus  
2350 difficiles sont passées. Et, à ce moment-là, le parc est de plus en plus amorti et la ressource  
est très bien connue.

Maintenant, quant à l'hypothèse soulevée par monsieur Fleury à l'effet que qu'est-ce  
qui arrive s'il y a un événement qui se produit avant le dépôt des garanties de démantèlement?  
2355 La technologie qui est utilisée aujourd'hui est mature. Donc les éoliennes ont commencé à  
avoir leur essor dans les années 80... bien, dans les années 80, c'était assez préliminaire,  
c'est davantage dans les années 90, et je dirais la deuxième tranche des années 90, lorsqu'on  
a eu des éoliennes qui étaient plus matures au plan technologique et avec une durée de vie  
qui est davantage garantie.

2360

2365 L'exigence d'Hydro-Québec, c'est que pour pouvoir qu'une soumission soit acceptée, les éoliennes doivent être conçues pour être opérées durant un minimum de 20 ans. Les éoliennes Enercon rencontrent cette exigence-là. C'est des firmes de certification... il y a seulement quatre firmes qui sont acceptées par Hydro-Québec pour reconnaître la durée de vie des éoliennes, c'est le cas des machines Enercon.

2370 Donc elles sont conçues et elles ont aussi un historique d'exploitation. Enercon fabrique depuis les années 80 les éoliennes. Il y a des éoliennes qui sont en opération depuis 20 ans – on a un représentant d'Enercon qui pourra en témoigner – et ces machines-là sont toujours exploitées, au-delà de la durée de 20 ans pour laquelle elles ont été conçues.

2375 Donc, à notre connaissance, au Québec, les éoliennes les plus vieilles qu'on a, c'est des machines qui ont été installées, le projet Le Nordais en 97-98, sont toujours opérées. Donc on en est maintenant rendu à leur 14-15<sup>e</sup> année d'opération. Elles sont toujours opérées, elles vendent toujours de l'électricité et elles génèrent des revenus.

2380 Si, pour une raison ou pour une autre, le promoteur fait faillite pendant les dix premières années, peu importe à quel moment durant le contrat, le gros des risques est passé, les infrastructures sont sur place, le promoteur a refait sa perte parce que c'est lui qui doit déboursier et mettre beaucoup d'équité dans le projet et, à ce moment-là, les prêteurs reprennent les actifs, reprennent le contrat et elles n'ont qu'à générer – c'est la beauté de toutes les formes d'énergies renouvelables – une fois que c'est construit, que c'est installé, ça génère avec un coût d'exploitation très faible. Donc ces actifs-là sont repris généralement par le prêteur, dans tous les cas, et le prêteur habituellement, puisque ce n'est pas sa business de produire de l'électricité, le revend à l'entreprise qui en fait sa raison d'être, à l'entreprise de production d'électricité.

**LE PRÉSIDENT :**

2390 Donc il n'y a pas de possibilité, par exemple, que les fonds de mise en garantie qui précèdent la 10<sup>e</sup> année – dans le contrat, je pense qu'il y a une ou deux structures de fonds avec le début de la construction, au début de l'exploitation – que ces fonds-là servent au démantèlement? S'il y avait un démantèlement à faire.

2395 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Il y a une obligation de démanteler. Si une machine cesse de produire pendant, je ne me rappelle pas de la durée, je ne me rappelle pas si c'est un an ou deux ans, dans le contrat, il y a une obligation de démanteler l'installation. Soit ils la réparent et la remettent en opération, sinon, ils ont obligation de la démanteler.

Maintenant, les autres garanties qui sont prévues dans le contrat, c'est pour assurer qu'en tout temps, Hydro-Québec pourra percevoir les pénalités qui sont perçues pour un manque... le coût de remplacement de l'énergie qui ne serait pas livrée et qui aurait dû l'être, doit être achetée à un prix plus élevé auprès des marchés externes ou encore, si les pénalités reliées au dépôt, à l'atteinte du contenu régional garanti ou l'atteinte du contenu québécois garanti ne sont pas versés.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2410 Et qu'advierait-il de la ligne de transport, s'il devait y avoir démantèlement?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2415 Les lignes de transport, ça arrive qu'Hydro-Québec démantèle des lignes de transport; Hydro-Québec ne maintient pas une infrastructure sur le territoire si elle n'est pas utile. C'est une hypothèse. Si jamais le parc éolien est démantelé, la ligne n'aurait pas d'utilité en ce moment.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2420 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2425 J'irais du côté du promoteur. Enercon possède déjà plusieurs parcs éoliens et vous en avez aussi beaucoup, vous avez suivi un peu le marché. Je me demandais, est-ce qu'il y a des cas au Canada, mettons dans les années 2000, où il a fallu abandonner un parc éolien pour quelque raison que ce soit et procéder à un démantèlement?

**Mme JULIE TURGEON :**

2430

Je peux peut-être répondre pour l'expérience de TransAlta. En fait, nous, de notre côté, non, c'est plutôt le contraire, je dirais. Justement, on a acquis, on est propriétaire du parc Le Nordais qu'on a refait en entier justement pour augmenter sa durée de vie. Notre parc éolien le plus âgé, si on veut, c'est Collie Ridge en Alberta qui produit de l'énergie depuis 1993. Donc, pas à ma connaissance. Peut-être qu'on peut demander à Marc-Antoine Renaud.

2435

**M. MARC-ANTOINE RENAUD :**

Non plus, chez Enercon. En fait, la première éolienne a été bâtie en 1984, elle est toujours en opération. Ce qu'on retrouve, on va prendre le cas de l'Allemagne parce que c'est là qu'il y a les parcs les plus anciens, quand on arrive à la fin du contrat de 20 ans, on ne voit pas un démantèlement complet du parc éolien mais plutôt un remplacement par des machines de nouvelle génération. Donc le développeur négocie une extension de son contrat actuel et va remplacer les vieilles éoliennes, si je peux dire comme ça, de 20 ans par des nouvelles générations.

2440

2445

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on pourrait dire qu'à l'état de la connaissance que vous avez de la situation des parcs éoliens, est-ce qu'il y a déjà eu, à votre connaissance, un démantèlement d'un parc éolien? Avant la fin de la durée de l'exploitation.

2450

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

En fait, au Québec, il y a eu deux démantèlements de parc éolien. C'était des bancs d'essai. Il y a eu le banc d'essai qui était à Saint-Ulric, il y avait trois éoliennes de Vestas, ç'a été démantelé, les terrains ont été remis en état. Ç'a été fait l'été dernier, je crois. Les pièces ont été acheminées au Cégep de Gaspé pour servir à la formation. Et il y a le parc éolien du Renard qui a été démantelé pour faire place à deux éoliennes REpower de recherche et développement pour le TechnoCentre éolien. Alors, on a de l'expérience au Québec, ç'a été fait et ç'a été fait selon les règles de l'art. Tout a été remis en état.

2455

2460

**LE PRÉSIDENT :**

2465 Parfait. Donc, voilà, Monsieur Fleury. J'imagine que dans votre mémoire...

**M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

2470 Je n'aurai pas de commentaire mais il reste, Monsieur le président, vous pouvez le concevoir, que c'est très préoccupant. Parce que si ces éoliennes-là sont vendues tous les dix ans...

**LE PRÉSIDENT :**

2475 Nous le verrons dans votre mémoire.

**M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

2480 Et, aussi, j'aimerais quand même que ce monsieur-là nous confirme que c'est contraire, en fait, à tout ce que font normalement les grands électriciens mondiaux qui capitalisent dans leur coût de revient du kilowatt, le coût de démantèlement. C'est le cas avec le nucléaire, c'est le cas tout le temps. On fait une exception avec l'éolien parce que, encore une fois, je vais me faire répondre que c'est politique, que c'est comme ça, puis on a juste à le prendre à travers la gorge, mais ça ne correspond pas aux standards de l'industrie.

2485

**LE PRÉSIDENT :**

Ce qui sous-estime le coût.

2490 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

Oui. Non, non. Qui capitalise dans le coût de revient, dans le prix de revient du kilowatt/heure et, normalement, ça serait tellement simple de dire dans le contrat : « On va vous le vendre à 14.5 parce qu'on met 0,02 \$ pour le démantèlement. » C'est ce qu'on ferait normalement dans cette industrie-là. C'est ce qu'on ne fait pas là pour qu'ils puissent nous passer ça au travers du corps.

2495

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Chaîné, pouvez-vous confirmer ou infirmer cette...

2500

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Je tiens à souligner qu'Hydro-Québec achète. Donc dans un cadre d'un processus d'appel d'offres, c'est un prix qui est offert par le producteur éolien. La question se pose au producteur éolien : dans l'établissement de leur prix, est-ce qu'ils considèrent les coûts futurs associés au démantèlement? Et est-ce qu'ils mettent de l'argent, un fonds de côté pour pouvoir effectuer le démantèlement ? Donc la question, ce n'est pas à Hydro-Québec de prévoir ces sommes-là. Hydro-Québec prévoit l'obligation de démanteler à la fin de la durée de vie utile des éoliennes et on s'assure qu'il y a des garanties financières qui vont être en place pour assurer le démantèlement, peu importe ce qui arrive.

2505

2510

Maintenant, la question se pose au promoteur : est-ce que lui planifie dans son flux financier sur la durée de vie de son projet des sommes pour le démantèlement?

2515

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Turgeon ?

**Mme JULIE TURGEON :**

Bien, oui, effectivement, c'est quelque chose qu'il faut prévoir dans nos analyses financières. Chez TransAlta, généralement, on n'emprunte pas de l'argent pour faire nos projets; on s'autofinance pour réaliser nos projets. Donc c'est quelque chose qui est évalué à long terme de s'assurer qu'on va avoir à la 10<sup>e</sup> année, les fonds nécessaires pour mettre de l'avant les engagements financiers requis par Hydro-Québec.

2520

2525

**LE PRÉSIDENT :**

2530 Parfait. Donc je comprends que vous internalisez ce coût, mais je comprends en même temps que le gouvernement vous laisse cette somme que vous internalisez pour qu'il ne lui... bien, le gouvernement, non, mais mettons dans le contrat d'Hydro-Québec, qui n'est versée que la 11<sup>e</sup> année.

**Mme JULIE TURGEON :**

2535 Oui. Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. On a l'information. Merci, Monsieur Fleury.

2540 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

Merci, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

2545 Est-ce que monsieur Gaucher est dans la salle? Monsieur Hugues Landry. Bonjour, Monsieur Landry!

**M. HUGUES LANDRY :**

2550 Bonjour, Monsieur le président ! Je suis la quatrième génération qui cultive la terre à Saint-Valentin. J'ai moi-même quatre enfants, donc une cinquième génération à Saint-Valentin. Donc la terre agricole me préoccupe au plus haut point. Aussi, en tant qu'agriculteur, je suis fort ému de l'intérêt que portent mes concitoyens et les élus municipaux des paroisses avoisinantes à la protection de mes terres agricoles, de mon système de drainage et même de  
2555 la compaction de mes sols. Une coalition de maires en a même fait mention dans une lettre parue dernièrement dans notre journal local. Certains maires pour qui le monde agricole semble tout à coup être ce qui leur est de plus précieux dans la vie ont pourtant déjà moussé leur candidature en pourfendant l'agriculture.



2560 **LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que vous arrivez vers une question ?

2565 **M. HUGUES LANDRY :**

Oui. Même le CCU démissionnaire de l'époque qui a déjà recommandé 18 des 21 éoliennes sur le territoire de Saint-Valentin semble se préoccuper maintenant au plus haut point des terres agricoles. Pourquoi pas 21 éoliennes? Et les trois autres, pourquoi ne pas les avoir recommandées? Prennent-elles plus de terre agricole que les 18 autres? Ou bien sont-elles simplement plus près des demeures de certains membres de l'ancien CCU? Mais où est la vraie motivation de ces gens-là? Où sont les pleines pages de journaux défendant les terres agricoles quand on annonce un nouveau projet domiciliaire, commercial ou industriel ou une autorisation qui scie en deux une ferme familiale?

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Donc j'imagine que vous arrivez à votre question. Mais, là, pour l'instant, j'entends un excellent mémoire.

2580 **M. HUGUES LANDRY :**

C'est correct. Par conséquent, afin de mettre en perspective les superficies requises pour le parc éolien, j'aimerais savoir quel est le nombre d'hectares dézonés et déjà dézonés mais ayant changé de vocation dans la MRC du Haut-Richelieu au cours des cinq dernières années, donc depuis les premiers balbutiements du parc éolien? Et combien sont en demande?

**LE PRÉSIDENT :**

2590 Parfait. On a demandé à madame Normandin, hier, de nous déposer – et elle nous a dit que ça viendrait bientôt, je pense?

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

2595 En fait, c'est ça. J'ai fait la demande hier matin à ma vis-à-vis de la CPTAQ qui devrait déposer ce tableau-là des usages non agricoles demandés dans la MRC depuis 1996, je crois. Depuis la dernière inclusion-exclusion.

**LE PRÉSIDENT :**

2600 En plus des inclusions et des exclusions.

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

2605 Non.

**M. HUGUES LANDRY :**

Est-ce que c'est déposé?

2610 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va être déposé dès que le calcul va être fait par la CPTAQ ?

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

2615 Je lui avais demandé plus ou moins 48 heures.

**LE PRÉSIDENT :**

2620 C'est ça. Donc ça va être déposé probablement lundi à la Commission, le temps de le mettre en ligne après. Donc vous devriez avoir ça en début de semaine.

**M. HUGUES LANDRY :**

2625 Ça fait que j'imagine que quand ça va être déposé, il va y avoir un tollé de tous les citoyens par tant d'hectares dézonés, j'imagine? Sûrement.

**LE PRÉSIDENT :**

2630 Écoutez, on ne peut pas présumer des citoyens, des réactions aux documents déposés sur le site du Bureau, mais vous allez y avoir accès pour élaborer votre mémoire.

**M. HUGUES LANDRY :**

2635 O.K. J'ai une autre question. Je voulais savoir, est-ce que les représentants de la Municipalité de Saint-Paul ont discuté avec le promoteur de la distance séparatrice de 1000 mètres? Est-ce qu'une entente verbale a été conclue cette distance?

**LE PRÉSIDENT :**

2640 Madame Lenoir?

**Mme MARIE-LILI LENOIR :**

2645 Monsieur le président, non. La lettre a été déposée. Le conseil a accepté le dépôt mais il n'y a pas eu d'entente.

**LE PRÉSIDENT :**

2650 A accepté le dépôt de?

**Mme MARIE-LILI LENOIR :**

De la lettre.

**LE PRÉSIDENT :**

2655

Je suis perdu un petit peu, là. Une lettre, mais je ne sais pas quelle lettre ? Éclairez-moi un peu plus, que je comprenne ce que vous voulez dire.

**Mme MARIE-LILI LENOIR :**

2660

Bon, TransAlta a déposé un projet; on a accepté le dépôt du projet, on n'a pas accepté toutes les conditions et tout ce qui était dans la lettre : on a accepté seulement que le dépôt.

**LE PRÉSIDENT :**

2665

Donc il n'y a pas eu de discussion entre les autorités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et le promoteur sur une distance de 1000 mètres de résidence, par exemple ?

**Mme MARIE-LILI LENOIR :**

2670

Non.

**M. HUGUES LANDRY :**

2675

Est-ce qu'on peut vérifier avec le promoteur, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

2680

On peut vérifier avec le promoteur. Madame Turgeon?

**Mme JULIE TURGEON :**

2685

En fait, je me rappelle très bien de la rencontre dont il est question ici. C'est une rencontre qui a eu lieu l'été dernier, en août dernier ou fin juillet dernier, en fait. Puis, on pourra soumettre la lettre qui avait été déposée. Puis, à l'époque, c'était seulement qu'on s'était entendu avec... c'était évidemment une entente verbale, comme on fait quand on développe un projet. Je pense que ce n'est pas nécessaire de toujours, si on veut, attacher des contrats très

2690 légaux et très compliqués. On commence en faisant des ententes verbales, puis ce qui avait été discuté à l'époque, c'était simplement... on avait accepté de bouger des éoliennes pour satisfaire les préoccupations de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à l'effet de les mettre à 1000 mètres des résidences contrairement à 750 mètres sur le territoire de Saint-Valentin. Ce qui nous occasionnait beaucoup de travaux, en fait. Il fallait retourner faire les études géotechniques.

2695 Donc c'est ce qu'on a fait. On a déplacé les éoliennes et ç'a été convenu verbalement... en fait, ce qui a été demandé, c'est : avez-vous d'autres préoccupations à nous partager? Est-ce que ça vous satisfait? Si on met les éoliennes à 1000 mètres, est-ce que ça va? Est-ce que vous voyez d'autre sable qu'il pourrait y avoir dans l'engrenage concernant vos autres règlements? Et on m'avait dit que non. Ça paraissait O.K. à l'époque.

2700 Donc la lettre qui va être déposée fait juste faire un petit compte rendu de cette rencontre-là. Alors, c'était l'entente verbale dont il était question. C'était vraiment une des consultations qu'on avait faites pour voir les préoccupations des municipalités. Puis, bon, à cette rencontre-là, il ne semblait pas avoir ressorti d'autres préoccupations que de tasser les éoliennes à 1000 mètres des résidences sur le territoire de St-Paul.

**LE PRÉSIDENT :**

2710 Et ce 1000 mètres fait partie de la réglementation de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ou c'était un accommodement raisonnable?

**Mme JULIE TURGEON :**

2715 En fait, c'était... à l'époque, si on peut retourner un petit peu en historique, à l'époque, on avait développé notre projet en respectant la réglementation de la MRC qui stipulait 750 mètres et on avait fait de l'arpentage très précis pour des éoliennes. On avait soumis... il fallait aller de l'avant pour la CPTAQ. Donc on avait soumis des positions à la Municipalité, puis des demandes de permis.

2720 Entre-temps, il y a eu des modifications réglementaires. Donc, en fait, on s'est attardé à la question, à savoir bon, légalement si on pouvait poursuivre avec notre 750 mètres étant

2725 donné le délai d'émission de ces dépôts-là. Puis, selon nos avis légaux, c'était que, oui, on aurait pu poursuivre à 750 mètres mais comme on fait et ce qu'on essaie de faire depuis le début, c'est vraiment de consulter. Puis, là, il y avait une préoccupation que la Municipalité désirait 1000 mètres.

2730 Donc ce qui avait été entendu, c'était : on va laisser tomber nos démarches concernant 750 mètres, on va déplacer nos éoliennes à 1000 mètres; on va retourner faire nos forages; on va retirer une éolienne. Ça enlevait de la place pour une des éoliennes pour un agriculteur qui a perdu une éolienne sur son terrain pour accommoder la Municipalité. Donc c'est ce qui a été fait, puis c'est ce que l'entente verbale dit.

**LE PRÉSIDENT :**

2735 Et je comprends que le 1000 mètres est dans le règlement municipal?

**Mme JULIE TURGEON :**

2740 Oui. Puis, peut-être à cet effet-là, il y avait eu également une rencontre à l'effet du 1000 mètres que la Municipalité avait convenu avec nous à cette époque-là de rencontrer les citoyens à l'intérieur du 1000 mètres, à savoir s'ils acceptaient des éoliennes à 750 mètres. On a fait une séance d'information à cet effet-là. Et puis, ça s'est avéré que les gens, non, ils désiraient encore que ça soit à 1000 mètres. Donc c'est ce qu'on a fait. Puis, on s'est plié à cette réglementation-là.

2745 Donc l'entente verbale était seulement à l'effet qu'on repoussait nos éoliennes à 1000 mètres parce que vous avez d'autres préoccupations. Il n'y en a pas eu d'autres préoccupations qui ont été soulevées à cet effet-là. On a eu d'autres demandes de rencontre qui ne nous ont pas été malheureusement répondues. Donc c'est ce qui fait qu'on en discute ici aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

2755 Merci, Monsieur.

**M. HUGUES LANDRY :**

Donc il y aurait eu entente verbale.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. HUGUES LANDRY :**

2765

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2770

C'était monsieur Hugues Landry. Monsieur Alain Grégoire, s'il vous plaît. Ensuite, ce sera monsieur Serge Grégoire. Est-ce que monsieur Serge Grégoire est là? On pourra les entendre après-midi. Je les rappellerai après-midi. Monsieur Couture. Vous ne venez pas juste de passer, vous? Non. C'est monsieur Fleury qui vient de passer, effectivement. Bonjour, Monsieur Couture!

2775

**M. PIERRE COUTURE :**

2780

Bonjour, Monsieur le président ! Deux questions. D'abord, les écologistes, les économistes s'intéressent de plus en plus aux services écologiques gratuits rendus à l'humanité par la nature, justement. Et je me demandais si, dans l'étude d'impact, on a évalué ce que ça aurait changé par les travaux? Parlant de travaux, d'ailleurs, on a oublié dans les convois de camions, on a oublié de parler des matériaux qu'il faudra apporter pour construire les chemins d'accès. Voilà. Mais on va excaver des volumes de terre assez pharaoniques, on va perturber une bonne partie de la région et je me demandais si on a étudié ce que ça va vouloir dire – je ne connais pas tous les services écologiques mais je pense simplement à ce qui est contenu dans la terre et qui sert déjà aux agriculteurs, comme les lombrics, les champignons mycorrhiziens, des bactéries fixatrices d'azote et d'autres agents qui sont utiles, est-ce qu'on a mesuré ce qu'on va leur faire subir à ces agents utiles?

2785

2790 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que je vais adresser d'abord la question du côté du ministère du Développement durable parce que quand l'étude d'impact est réalisée, elle se fait selon une directive. Une directive qui est émise par le ministre et la directive donne pratiquement la table des matières de l'étude d'impact.  
2795 Donc dans la directive, dans les directives des projets éoliens ou autres – mais dans ce cas-ci, c'est éolien – est-ce que ces directives tiennent compte de ces questions de biens et services écologiques? Est-ce que le promoteur est tenu d'étudier d'une certaine façon les biens et services écologiques, les bilans de ces biens et services écologiques?

2800 **M. DENIS TALBOT :**

En fait, ce n'est pas défini comme ça dans la directive mais c'est certain que toute perturbation doit être étudiée. À cet effet-là, pour ce qui est vraiment du bilan écologique, on consulte la Direction du patrimoine écologique. Que ça soit pour les milieux humides ou que ça soit pour les aires protégées, que ça soit pour les espèces menacées, que ça soit pour toute perturbation écologique du milieu, puis on n'a pas eu d'avis spécifique à cette problématique-là de la part de la Direction du patrimoine écologique.  
2805

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté du promoteur, est-ce que vous avez dans votre étude d'impact ou dans votre analyse regardé des questions de biens et services écologiques, cherché à, je ne sais pas, à les chiffrer ou à simplement les évaluer?

2815 **Mme JULIE TURGEON :**

François Tremblay va répondre à la question.

2820 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Monsieur le président, la réflexion en termes de services écologiques, c'est effectivement des choses qu'on voit dans la littérature. Ce n'est pas rentré dans l'état de l'art de faire des études d'impact cependant. C'est pris en compte, comme on pourrait dire, dans la



2825 directive dans le suivi qui est fait par les ministères. C'est-à-dire, un des services écologiques  
qu'on peut considérer, c'est la protection des espèces rares et menacées. Donc c'est un  
exemple. Ça nous est signalé s'il y en a. Donc s'il y avait eu une bactérie ou un champignon  
qui est sur une liste, c'est sûr qu'on aurait eu à le considérer. Mais c'est de ce point de vue là.  
Ça reste encore des conceptuels. S'il y en a qui sont vraiment importants comme services  
écologiques qui nous sont signalés dans la directive, c'est certain qu'il y a des travaux qui se  
2830 font.

Dans le cas présent, ce n'était pas le cas. La terre qu'on va excaver, on prend le sol sur  
le dessus, on le tasse et on le remet après. Donc l'essentiel des bactéries et tout ça est  
essentiellement conservé. La terre du dessous qui va servir de remblai et déblai contient  
2835 beaucoup moins de toutes sortes d'organismes qui remplissent des services écologiques.  
Donc de ce point de vue là, il n'y a pas de préoccupation qui nous a été transmise et, de notre  
côté, de l'expérience qu'on a, il n'y a pas de préoccupation à y avoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2840 Vous avez la réponse à votre question. Merci.

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

2845 Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, madame Lescop-Sinclair. Oui, vous voulez dire quelque chose?

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

J'aurais voulu ajouter que le MRNF, la direction des opérations régionales s'intéresse  
justement aux services écologiques en termes de protection des forêts, parce qu'on regarde  
2855 s'il y a des pertes forestières. Et puis, un de mes collègues écrivait justement dans notre avis  
que la conservation des surfaces boisées résiduelles, aussi petites soient-elles, que ce soit  
des haies, des bandes boisées, des îlots marginaux, revêt une haute importance, en citant des

auteurs, puis que ces superficies servent entre autres de refuge à la flore et à la faune ou autres et structures de nidification.

2860

Par conséquent, toutes les surfaces boisées en Montérégie ont une grande valeur écologique, sachant aussi qu'il y a moins de 30 % de boisement en Montérégie. Donc, nous, on adresse cette question-là – en fait, le MRNF – au promoteur. Et on l'a fait.

2865

**M. PIERRE COUTURE :**

Excusez-moi. Est-ce qu'on peut savoir ce que ça a donné?

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

2870

Bien, ça a donné, finalement, c'est qu'il y a peu de superficies boisées perdues dans le projet actuel et le résiduel, c'est 0,25 hectare qui était boisé mais il va s'engager à reboiser cette superficie-là. Donc, nous, on voit à ça, puis c'est par des compensations.

2875

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. C'est des compensations à valeur égale ou supérieure.

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

2880

Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

2885

En termes de biens et services écologiques.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Monsieur le président? Peut-être que je pourrais ajouter un complément ?

2890 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2895 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

2900 Dans la démarche qu'on fait, on consulte les organismes comme COVABAR et le Conseil régional de l'environnement pour qu'ils nous identifient les composantes valorisées de l'environnement. Et, de ce point de vue-là, il y avait les milieux humides qui nous ont été signalés et avec le Conseil régional de l'environnement, il y a eu une démarche, des pourparlers pour identifier les habitats qui pourraient être intéressants dans une perspective de compensation. Donc il y a eu une caractérisation qui a été faite dans le but justement de pouvoir compenser des services environnementaux liés plus aux habitats du milieu humide.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Couture, avez-vous une deuxième question?

**M. PIERRE COUTURE :**

2910 Deuxième question. J'aimerais savoir combien va nous coûter à nous, contribuables et clients d'Hydro-Québec, ce projet-là? Hydro-Québec nous a expliqué l'an dernier en comparaison devant la Régie de l'Énergie qu'elle prévoyait être en surplus, de mémoire, jusqu'en 2027, je crois, qu'elle a donc des surplus d'électricité qu'elle n'arrive pas à vendre. Voilà qu'elle va acheter de l'énergie à – ça dépend, les prix varient – mais disons à 0,10 \$...  
2915 disons 0,11 \$ le kW/h. Donc cette centrale-là va produire X nombre de kW/h pendant 20 ans de l'électricité qui n'a pas de marché mais qui va coûter quelque chose.

2920 Cette centrale-là non plus ne paiera pas d'impôt foncier à la Municipalité. Il y a beaucoup d'autres exemptions dont elle va profiter. Elle va peut-être profiter – il y a un programme fédéral d'aide à l'énergie éolienne également. J'aimerais savoir tout ça là, les subventions, les exemptions fiscales, le coût d'achat de cette énergie qui n'a pas de marché, donc de l'électricité qui, en principe, sera gaspillée, ça va nous coûter combien en 20 ans?

**LE PRÉSIDENT :**

2925

Monsieur Chaîné, sur les points qui ont été mentionnés, est-ce que vous avez des éléments d'information?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2930

Je vais essayer d'informer monsieur Couture du mieux possible. Monsieur Couture a mentionné que les parcs éoliens ne généreront pas d'impôt foncier, c'est exact. Toutes les infrastructures de transport d'électricité ou de production d'électricité ne sont pas assujetties à la taxe foncière. Le mécanisme qui est en place au Québec, c'est ce qu'on appelle la taxe sur les services publics. Donc c'est une taxe qui est peu connue mais c'est l'équivalent d'un impôt foncier. Par contre, c'est versé au fonds consolidé et, ensuite, c'est redistribué au niveau des supports, des programmes d'aide gouvernementaux pour les municipalités. Donc c'est la taxe sur les services publics, c'est un pourcentage des actifs comptable. C'est la façon de...

2935

2940

**M. PIERRE COUTURE :**

Tout au même tarif que l'impôt foncier municipal.

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2945

C'est une formule différente. Il y a deux niveaux en fonction de la taille des actifs. Je ne me rappelle pas du pourcentage. C'est 1.8 %... c'est une charge financière que le promoteur doit payer au gouvernement du Québec. Donc dans le contrat, c'est clair que c'est une charge qui est à la charge du promoteur, qui n'est pas à la charge d'Hydro-Québec. Donc peut-être le promoteur pourrait indiquer quelle est la valeur de cet impôt-là ?

2950

**LE PRÉSIDENT :**

On va aller tout de suite pour finaliser...

2955 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Au-delà de ça, il y a les impôts sur le capital et tout ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2960

Oui. Madame Turgeon, est-ce que vous avez une idée de la valeur de cette taxe?

**Mme JULIE TURGEON :**

2965

Oui, juste un instant. Je vais vérifier pour la bonne personne à répondre. Si vous voulez le chiffre exact qui revient au projet, je pense que je vais devoir regarder les analystes pour l'analyse financière, puis vous revenir.

**LE PRÉSIDENT :**

2970

Parfait. Donc je vais revenir à monsieur Chaîné dans la poursuite de la question et des informations.

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2975

Oui. Un autre volet important, c'était la question des surplus. Donc dans le contexte réglementaire qui encadre le développement de l'énergie éolienne, c'est important de rappeler que la décision d'aller en appel d'offres pour l'achat d'énergie éolienne, ce n'est pas une décision qui relève d'Hydro-Québec mais c'est une décision qui relève du gouvernement du Québec.

2980

2985

Quant à la question des surplus, effectivement, il y a des surplus qui sont observés actuellement. Les surplus sont en dehors de la période d'hiver; pendant la période d'hiver, on a des besoins à combler. Donc une croissance des besoins à l'année mais les surplus qu'on observe sont uniquement en dehors de la période d'hiver. C'est des surplus qui, essentiellement, ont été générés par la diminution de l'activité économique, la crise économique qu'on a connue en 2009 et 2010. Maintenant, la situation se résorbe. Donc Hydro-Québec a différents moyens de gestion de ces surplus-là. En ce moment, on en débat devant

2990 la Régie de l'énergie où on a déposé un Plan d'approvisionnement qui vise à assurer l'équilibre  
énergétique sur un horizon de 10 ans. Ça a été déposé à l'automne dernier à la Régie et il est  
disponible sur le web.

2995 Les différents moyens de gestion qui sont mis en œuvre dans le Plan  
d'approvisionnement, c'est, d'une part, on a une entente pour la livraison de 600 mégawatts  
fermes en base à longueur d'année avec Hydro-Québec Production. Donc la stratégie qui est  
mise en œuvre, c'est de reporter ces livraisons-là à plus tard. Un autre moyen qui est mise en  
œuvre, c'est la suspension des livraisons de la centrale de cogénération de Bécancour. Donc  
c'est une centrale de 547 mégawatts. Ça fait deux ans qu'on suspend les livraisons pour  
équilibrer le bilan. La stratégie...

3000 **M. PIERRE COUTURE :**

Avez-vous calculé le coût? 150 M\$ par année?

3005 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

3010 Oui, il y a des coûts associés à ça, effectivement. La stratégie, c'est de renégocier  
l'entente avec TransCanada de façon que les livraisons reprennent uniquement pour la période  
d'hiver. Donc les quatre mois d'hiver, grosso modo, de façon à répondre à la croissance des  
besoins en hiver et éviter de générer des surplus lors des périodes d'été.

3015 D'autre part, on a des grandes quantités d'énergie éolienne qui s'ajoutent au bilan. Les  
discussions qu'on a en cours présentement, c'est avec la filière d'Hydro-Québec Production qui  
gère l'ensemble des réservoirs et les centrales hydroélectriques. Et la stratégie, c'est de  
prendre les livraisons en période de surplus d'énergie éolienne, les stocker dans les réservoirs  
et avoir le retour de cette énergie-là pendant les mois d'hiver, de façon à répondre aux besoins  
en hiver et d'éviter de générer des surplus. Ces différentes stratégies-là permettent de  
retourner à l'équilibre à partir de 2015, à l'horizon 2015-2016.

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Parfait. Et chez Hydro-Québec, est-ce qu'il y a déjà eu une analyse économique de faite de la filière éolienne?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

3025

Hydro-Québec ne fait plus d'analyse économique des différentes filières, comme on le faisait dans les années 90. Depuis l'instauration des nouveaux encadrements législatifs, on procède par appel d'offres et les prix qu'on paie ne sont pas fonction des coûts de production. C'est fonction de la valeur que le jeu de la concurrence permet d'obtenir la meilleure valeur possible pour les achats d'énergie.

3030

Maintenant, les niveaux de concurrence dans le cadre des appels d'offres éoliens, jusqu'à présent, un appel d'offres de 2000 mégawatts, on a eu 8000 mégawatts d'offres. Donc on est satisfait du niveau de concurrence qu'on obtient et on est confiant que ce sont des prix compétitifs pour le produit qui est recherché.

3035

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc il n'y a pas de telles analyses qui existent. On a un peu de bribes d'informations.

3040

**M. PIERRE COUTURE :**

Donc on ne sait pas combien ça va nous coûter?

3045

**LE PRÉSIDENT :**

On ne peut pas, à cause de – je comprends – la somme des formes d'énergie, des sources, nous dire combien ça va nous coûter l'ajout d'une centrale. C'est un choix politique, ce que monsieur Chaîné à dit.

3050

**M. PIERRE COUTURE :**

D'abord, cette électricité-là est achetée au double du prix du marché et...

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez pouvoir...

**M. PIERRE COUTURE :**

3060

... et malgré la gymnastique comptable admirable de monsieur Chaîné, c'est du surplus qui n'a pas de marché.

**LE PRÉSIDENT :**

3065

Oui, mais monsieur Chaîné vous a positionné, vous a mentionné, par ailleurs, que c'était une décision politique d'aller vers l'énergie éolienne et pas une décision d'entreprise. C'est bien ce que j'ai compris?

3070 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

C'est ça.

**M. PIERRE COUTURE :**

3075

Une sous-question.

**LE PRÉSIDENT :**

3080

Allez-y.



**M. PIERRE COUTURE :**

3085 Monsieur Chaîné nous a dit, avec sa gymnastique – excusez-moi, ça ne vous vise pas  
personnellement mais c'était admirable comme triple saut arrière – vous nous dites que vous  
avez besoin d'un surplus de puissance pour les périodes d'hiver, les périodes de pointe, les  
3090 périodes où il fait très froid. Et on nous a appris que pendant les périodes de grand froid, les  
éoliennes ne tournent pas, non seulement ne produisent pas d'électricité, elles en consomment  
pour se garder à une température convenable. En quoi est-ce que les éoliennes vont aider  
votre bilan?

**LE PRÉSIDENT :**

3095 Non, s'il vous plaît. Je vous demanderais de rester comme j'ai fait depuis le début, de  
rester calme. Monsieur Chaîné?

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

3100 Oui. L'industrie électrique utilise... toutes les centrales ont des contraintes  
d'exploitation. Elles ont des taux de panne, elles ont des taux de disponibilité qui varient selon  
chaque groupe. L'industrie électrique utilise des outils qui sont uniformisés, entre autres en  
Amérique du Nord, pour calculer les taux de puissance disponibles à la pointe, en fonction  
d'une multitude de contraintes, les contraintes propres à chaque type de centrale et à chaque  
équipement, chaque groupe turboalternateur.

3105 Donc, effectivement, les turbines éoliennes, bon, la particularité des éoliennes Enercon,  
ce n'est pas un *shut down* automatique à 30°. C'est leur production diminue lorsque la  
température atteint 30° et la température continue à descendre, la production des éoliennes va  
diminuer graduellement. C'est une particularité qui est avantageuse dans ce cas-ci.

3110 Maintenant, les modèles qui sont utilisés en Amérique du Nord pour calculer la  
contribution à la pointe des différents équipements reconnaissent une contribution en  
puissance de 30 % pour les turbines éoliennes. Donc c'est le résultat des simulations qui  
tiennent compte de l'ensemble des contraintes. 30 % de la puissance installée, en général, les  
modèles reconnaissent cette contribution-là à la pointe de l'éolien pour la situation du Québec.

3115 Et à ça, on a des ententes à Hydro-Québec pour garantir des niveaux de puissance plus élevés, de façon à répondre aux besoins de pointe du réseau.

**LE PRÉSIDENT :**

3120 Donc vous avez une réponse à votre question qui vous permet de travailler votre mémoire. Merci, Monsieur Couture.

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

3125 J'aimerais ajouter simplement que jusqu'à présent, l'expérience qu'on a avec les parcs éoliens en Gaspésie, il est arrivé seulement, à ma connaissance, seulement à Carleton que les éoliennes sont tombées en mode d'arrêt en raison de la basse température. Seulement à Carleton, sur... présentement, on a plusieurs parcs éoliens en Gaspésie.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Et pendant ces événements de basse température qu'on vit à chaque hiver, les quelques deux, trois périodes de -20°, - 30° qui vont maximiser la pointe, est-ce que c'est des périodes venteuses?

3135 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

3140 En général, oui. En fait, ce qui arrive, c'est davantage que les périodes venteuses augmentent la charge en électricité, puisque en raison de l'isolation des maisons, fait en sorte que plus il vente, plus la demande en chauffage est grande. Plus les maisons perdent leur chaleur et ça augmente la charge du chauffage. Donc il y a une certaine corrélation là-dedans qui est bonne. Cette année, on avait un taux, lors de la pointe hivernale cette année qui est un record, on avait un taux très élevé. Je pense qu'on était à 80 %. Les éoliennes livraient à 80 % de leur puissance. Mais ce n'est pas à toutes les années comme ça. Ce que les modèles  
3145 prédisent, c'est 30 % de puissance de disponibilité à la pointe.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Chaîné. Merci, Monsieur Couture. Monsieur Siouville ?

3150 **M. JEAN SIOUVILLE :**

Bonjour, Monsieur le président !

**LE PRÉSIDENT :**

3155

Bonjour, Monsieur Siouville !

**M. JEAN SIOUVILLE :**

3160

La santé a été une préoccupation pour la majorité des gens présents. Comment se fait-il que l'Hydro-Québec ne sache pas quels sont les dangers pour la santé quand, en 65 et 68, quand j'étais en Allemagne, ils ont enterré même les lignes de distribution de 220 volts pour préserver la santé des gens. Comment ça se fait qu'une ligne de 125 kV ne soit pas... n'ait aucune influence sur la santé des gens ici?

3165

**LE PRÉSIDENT :**

3170

Donc la question, je ne sais pas si monsieur Chaîné peut aborder la question des effets sur la santé d'une ligne à haute tension, s'il a cette connaissance-là? Est-ce que vous pouvez répondre à la question.

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

3175

Malheureusement, non. Les questions de santé reliées aux champs... bon, l'impact sur la santé, généralement, on parle des champs électromagnétiques qui sont une inquiétude pour les gens vivant à proximité des lignes, c'est un enjeu que toute l'industrie électrique, toutes les utilités publiques suivent de très près, notamment Hydro-Québec. On a des experts sur la question. Hydro-Québec a produit une brochure qui résume quelle est la situation, quelle est la littérature qui a été produite, quel est le résultat de ces études-là. Cette brochure-là, je peux la

3180 déposer. Par contre, je suis un peu mal placé pour élaborer davantage. Je ne suis pas un expert sur la question. Mais on peut déposer la brochure rapidement.

**LE PRÉSIDENT :**

3185 Parfait. J'apprécierais ça. Et, si vous permettez, je vais poursuivre un peu du côté du parc éolien. Est-ce qu'on considère que les éoliennes génèrent des champs magnétiques ou électriques?

**Mme JULIE TURGEON :**

3190 Francis Pelletier va parler des champs électromagnétiques.

**M. FRANCIS PELLETIER :**

3195 Les éoliennes sont des équipements électriques, donc génèrent des champs électromagnétiques mais pas d'intensité différente que d'autres équipements industriels, je dirais. À ce sujet-là, j'aimerais vous référer encore une fois au document de l'Institut national de santé publique, l'INSPQ, qui aborde directement cet enjeu-là et qui disent que les éoliennes émettent effectivement des champs électromagnétiques mais pas à des intensités suffisamment élevées pour être une inquiétude pour la population.

3200

**LE PRÉSIDENT :**

3205 L'Institut national de santé publique a produit un document qui s'appelle : *Les éoliennes et la santé*, qu'on a déposé parmi les pièces au dossier et qui fait état de l'état des connaissances. En général, l'INSPQ, les experts sont assez conservateurs, dans le sens où ils regardent, ils analysent sérieux et s'il reste des inquiétudes, ils vont souvent en faire état. Donc je peux vous inviter à aller voir dans ce document, cette question des champs magnétiques et électriques.

3210 Et, pour les lignes, Hydro-Québec, c'est sûr, a fait beaucoup d'études et plusieurs universitaires ont été impliqués au fil des années. Et l'état des connaissances a beaucoup augmenté entre les années 60-70 et aujourd'hui sur cette question. Je ne pourrais pas en faire

le point parce que je ne le connais pas et ce n'est pas mon rôle, non plus, mais on n'aurait personne autour de la table pour aller traiter de cette question maintenant.

3215

**M. JEAN SIOUVILLE :**

Comment ça se fait qu'en Russie, on a dit que c'était assez sérieux pour enterrer toutes les lignes électriques, haute et basse tensions ?

3220

**LE PRÉSIDENT :**

Donc ça, moi, je vous dis que c'est un dossier que je ne connais pas assez pour regarder mais si vous avez une référence à cet effet sur la Russie, une référence en ligne qui nous permet de voir un peu ce dont vous parlez, la Commission ira consulter ça.

3225

**M. JEAN SIOUVILLE :**

En ligne, parce que l'internet, je l'ai pas.

3230

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais si vous avez un document ou une référence, juste le nom de la revue, le nom de l'auteur...

3235

**M. JEAN SIOUVILLE :**

Je n'ai pas gardé note de tous les articles que j'ai lus dans ma vie.

3240

**LE PRÉSIDENT :**

Non, j'imagine. J'imagine.

**M. JEAN SIOUVILLE :**

3245 Ici, ça ne vaut pas la peine d'en parler. Aux États-Unis, on a fait des films à ce sujet-là, les dangers surtout pour la leucémie, pour les lignes à haute tension et puis, ici, c'est négligeable. Comment ça se fait?

**LE PRÉSIDENT :**

3250 Il y a eu beaucoup d'études à travers le monde sur la question mais je suis convaincu que la personne d'Hydro-Québec a bien entendu votre préoccupation. Merci, Monsieur Siouville. Madame Raymonde Blanchette. Madame Blanchette? Je poursuis. Est-ce que monsieur Gaucher ou monsieur Grégoire, Alain ou Serge, seraient arrivés? Je poursuis donc.  
3255 Je reviendrai sur ces personnes plus tard. Je suis rendu à monsieur Joseph Letellier.

**M. JOSEPH LETELLIER :**

Bonjour !

3260

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur !

3265

**M. JOSEPH LETELLIER :**

Juste me préciser. Vous avez parlé tantôt que l'acceptabilité, on va en parler au 4 avril?

**LE PRÉSIDENT :**

3270

Pardon? Votre acceptabilité, si vous avez des commentaires là-dessus, vous en parlez le 4 avril, si vous avez une opinion.

**M. JOSEPH LETELLIER :**

3275

C'est le 4 avril.

**LE PRÉSIDENT :**

3280 Oui. Quand vous allez venir déposer vos mémoires, si vous voulez. Puis, je vous invite et je profite de la porte que vous ouvrez pour aviser toute personne qui voudrait déposer un mémoire, de le signaler à la Commission à l'arrière. Merci. Alors, votre question?

**M. JOSEPH LETELLIER :**

3285 Merci. Là, vous allez m'aider parce que je suis mêlé. Là, l'Hydro-Québec, le gouvernement, il y a la compagnie qui veut faire sa promotion, il y a les gens, les spécialistes dans tous les domaines, la MRC, puis les villes, puis nous autres. Là, il semble que le gouvernement demande à l'Hydro-Québec de faire implanter des éoliennes. Hydro-Québec passe ça à contrat et puis, les gens qui ont les contrats doivent chercher des endroits. Puis, 3290 qui est-ce qui gère ça, ces endroits-là? C'est la MRC qui va dire « Oui, il y a 500 mètres. » L'autre, c'est 750. L'autre c'est 1000. Puis, la Ville, elle dit : « Non, c'est 2000. » L'autre... C'est qui, qui a la compétence pour dire non, non. Ça va être tant, puis c'est standard. C'est ça la réalité.

3295 La santé, ils ne savent pas trop. Il n'y a pas assez d'études. Il y a des médecins qui signent. On entend tout ça, ça tourne, puis c'est nous autres qui va avoir le résultat avec ces éoliennes-là, puis qu'on va vivre 20 ou 25 ans. Et, puis, je pose des questions, puis je suis rendu que je le sais plus qu'est-ce qui se passe réellement. C'est quoi la vérité? La MRC qui dit c'est tant de pieds. Non, la Ville, elle dit, non, c'est tant de pieds, c'est tant de mètres. 3300 C'est où qu'ils doivent suivre les choses?

**LE PRÉSIDENT :**

3305 Donc votre question, déjà pour l'aspect santé, je fais juste le redire pour les internautes ou les gens qui se seraient joints à nous, on va demander un avis au ministère de la Santé et des Services sociaux sur des aspects de santé qui étaient préoccupants par plusieurs d'entre vous au début quand vous parliez du syndrome éolien et des éléments attachés. Il y avait la question peut-être de génération d'acouphènes. En tout cas, on va bâtir un avis à la lumière d'une demande pour un avis à la lumière des préoccupations de santé.

3310

Pour la question des distances, ce que vous m'exposez est assez clair. Votre compréhension a l'air d'être pas mal. Je vais poser à madame Roberge de nous expliquer un peu les juridictions, le rapport entre le ministère, les MRC, puis les municipalités.

3315 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

3320 Bon, évidemment, la MRC doit répondre des orientations gouvernementales. Je l'avais expliqué un peu, hier, au courant des deux dernières journées. Mais, en fait, ce qui est important par rapport à tout ça, c'est qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit se doter d'un schéma d'aménagement. Le schéma d'aménagement doit contenir, doit avoir aussi un Document complémentaire. À l'intérieur du Document complémentaire, il y a les dispositions qui sont intégrées et des dispositions normatives. Donc la municipalité, lorsqu'elle fait la concordance avec le règlement qui modifie un schéma d'aménagement, doit être aussi contraignant que les dispositions qui sont mises à l'intérieur du Document complémentaire. Donc, nous, on appelle ça... en fait, c'est des dispositions minimales.

3330 Donc la municipalité, elle a le pouvoir d'aller réglementer selon ses objectifs à elle, mais sans non plus oublier des objectifs du schéma d'aménagement qui étaient d'avoir un territoire d'accueil au niveau de l'implantation des éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Donc je ne sais pas si vous me suivez. C'est toujours... il faut qu'elle soit au moins aussi contraignante que le Document complémentaire du schéma d'aménagement.

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc si le règlement de la MRC qui est éventuellement intégré au schéma d'aménagement, dont le règlement de contrôle intérimaire...

3340 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

C'est toujours sous forme de règlement qui modifie le schéma d'aménagement.



**LE PRÉSIDENT :**

3345 Donc quand le règlement qui modifie indique, par exemple, que la distance d'une résidence doit être de 500 mètres, c'est 500 mètres. Et le conseil municipal pourrait regarder cette situation et dire : « Chez nous, on veut que ce soit 1000 mètres. »

**Mme CAROLINE ROBERGE :**

3350 Exactement. Parce que nous, c'est nous qui émettons le certificat de conformité qui donne, qui conforme dans le fond, qui certifie que le règlement est conforme au schéma d'aménagement et de ses orientations.

**LE PRÉSIDENT :**

3355 Parfait. Alors, vous comprenez?

**M. JOSEPH LETELLIER :**

3360 Ça, j'avais compris ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3365 Donc la responsabilité d'établir la distance séparatrice, au-delà d'une certaine limite, revient à la municipalité.

**M. JOSEPH LETELLIER :**

3370 Oui, ça, je comprends ça. Juste réexpliquer ma question peut-être différemment. Si on dit : « C'est 500 mètres », ils peuvent mettre 800 mètres, 1000 mètres ou *whatever* ?

**LE PRÉSIDENT :**

3375 Oui.

**M. JOSEPH LETELLIER :**

Maintenant, le contracteur peut se revirer de bord, puis dire : « À 2000 mètres, moi, je peux pas le faire » ?

3380

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Il pourrait dire : « Moi, à 2000 mètres, je peux pas le faire... »

3385

**M. JOSEPH LETELLIER :**

« Je peux pas le faire », pour la raison qu'il veut. « Je peux pas le faire. »

**LE PRÉSIDENT :**

3390

Mais il y a une contrainte dans ce que vous dites que madame souligne, c'est celle de l'orientation ou des orientations gouvernementales qui ne permettent pas d'imposer des distances qui feraient en sorte qu'on ne pourrait pas accueillir de projet éolien.

3395

**M. JOSEPH LETELLIER :**

Vous venez de mettre le point dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

3400

C'est ça, l'orientation gouvernementale.

**M. JOSEPH LETELLIER :**

3405

C'est là que j'arrive.

**LE PRÉSIDENT :**

N'est-ce pas, Madame Roberge ?

3410 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

Oui, oui, c'est exactement ça.

3415 **M. JOSEPH LETELLIER :**

Bien, c'est là que j'arrive. Le gouvernement est capable de dire : « Vous allez vous arranger pour mettre une distance pour que le projet passe. » Indépendamment si c'est cette compagnie-là ou une autre.

3420 **LE PRÉSIDENT :**

Il ne le regarde pas comme projet. Il le regarde comme lieu d'accueil.

3425 **M. JOSEPH LETELLIER :**

Comme lieu d'accueil. Mais la santé, on va attendre après que c'est installé pour avoir des résultats, puis là, à un moment donné, *oups!* Cette dame-là est malade. T'sais, il y a des problèmes là. On va-tu les enlever, les éoliennes, ou bien donc, on va dire : « Non, on va acheter ta maison, plus va-t'en ailleurs. » C'est là que je dis pourquoi que le gouvernement qui a tous les pouvoirs de santé, de tout, les études, les spécialistes comme tout le monde ici, arrive pas puis dire : « Bien, la santé, là, à cause de ces projets-là, il faut que ce soit un minimum de tant et puis, dans vos territoires, si vous l'avez pas, on va aller dans un autre territoire. » Puis, à cause de X, X, raisons, est-ce que cette compagnie-là aurait pu aller ailleurs, à cause des contraintes qu'on a ici?

3435

**LE PRÉSIDENT :**

Je suis convaincu que les orientations – puis, vous pourriez confirmer, Madame, en fait, je vous pose la question plutôt que de me sentir convaincu – les orientations, lorsqu'elles sont établies par le gouvernement, elles sont établies sur la base de la prise en compte de plusieurs facteurs dont la santé, l'économie et autres, ce n'est pas juste de dire : « J'impose des règles d'implantation »?

3440

**Mme CAROLINE ROBERGE :**

3445

En fait, ça serait plutôt au ministère des Affaires municipales de répondre des orientations gouvernementales.

**LE PRÉSIDENT :**

3450

Parfait. Donc je vais demander au MAMROT, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de répondre à votre question, à savoir comment ils ont établi les orientations? Est-ce que les orientations ont tenu compte d'avis de santé publique?

3455

**M. JOSEPH LETELLIER :**

Oui, parce que la demoiselle qui était là, elle disait qu'il y avait pas assez de cas. Cette semaine, la dame, là.

3460

**LE PRÉSIDENT :**

3465

Oui. C'est ça. Mais on va lui demander un avis écrit sur la position du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la question de la santé. Parce que ce que je dois rajouter, c'est que madame Tardif a aussi dit qu'à la lumière de ce qu'elle avait comme connaissance, les connaissances dans la littérature, ça se construit, ça se défait; ce n'est pas fixe. Si c'était fixe, ça serait facile. Mais ça se construit, ça se défait. Et elle a dit qu'à la lumière des connaissances actuelles, pour elle, elle ne voyait pas à cette distance de 750 mètres des résidences de risque élevé. On va attendre de voir l'avis écrit qu'elle fournira. Mais vous avez un bon point. Est-ce que les orientations gouvernementales tiennent compte, au moment de leur définition, des préoccupations de santé ou autres? On va poser la question.

3470

**M. JOSEPH LETELLIER :**

D'accord. Deuxième question.

3475 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3480 **M. JOSEPH LETELLIER :**

Hydro-Québec donne un contrat – je veux juste un éclaircissement ici – donne un contrat à une compagnie, puis la compagnie, je ne sais pas c'est qui qui détermine : « Moi, je suis capable de produire dans ce territoire-là tant d'électricité » ou si c'est l'Hydro-Québec qui demande aux compagnies : « Toi, tu m'en produis tant. Trouve un territoire pour en produire tant. » À ce moment-là, la compagnie, s'il faut... si elle a un mandat de trouver un territoire, elle dit : « Moi, j'en mets 25. S'il faut que j'en mette 18, je suis pas capable de produire qu'est-ce que l'autre veut. » À ce moment-là, pourquoi qu'ils ne disent pas plutôt; « Trouve du territoire pour produire l'électricité » au lieu de dire : « Trouves-en un pour produire tant d'électricité »?

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Là, je pense que monsieur Chaîné a répondu à différents moments. Je vais juste rassembler les idées que vous me confirmez simplement. Donc Hydro-Québec ne demande pas à une compagnie : « Faites ci ou faites cela »; le gouvernement du Québec décide qu'il veut aller en appel d'offres ou décide qu'il veut doter le Québec de 2000 mégawatts d'énergie éolienne; il demande à Hydro-Québec de gérer... de satisfaire à sa demande en gérant une procédure d'appel d'offres.

3500 **M. JOSEPH LETELLIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3505 Hydro-Québec annonce son appel d'offres et sollicite toutes les entreprises qui veulent...

**M. JOSEPH LETELLIER :**

Oui, oui.

3510

**LE PRÉSIDENT :**

... de postuler. Et c'est les entreprises qui décident de trouver où est-ce qu'elles veulent s'installer, quel genre d'équipement elles veulent mettre, en autant qu'elles respectent les règles des pourcentages d'investissement en Gaspésie ou au Québec.

3515

**M. JOSEPH LETELLIER :**

Oui, mais madame l'a dit cette semaine que s'il n'y avait pas tant d'éoliennes – ou dans les présentations – s'il n'y a pas tant d'éoliennes, ils ne peuvent pas faire le contrat qui est avancé.

3520

**LE PRÉSIDENT :**

Exactement. Donc le promoteur – et Madame vous me corrigez si mon explication est biaisée, s'il vous plaît – madame Turgeon, ce qu'elle fait à ce moment-là, c'est qu'elle dit – sa compagnie – la compagnie dit : « Nous sommes intéressés d'aller en appel d'offres » et elle regarde la situation. Ils installent des mâts de mesure. Ils voient le vent. Puis, là, ils déterminent, pour être rentables, combien il faut qu'ils mettent d'éoliennes, combien ça va coûter approximativement, puis quelle hauteur. Alors, ça, ils négocient des possibilités éventuelles d'installations, parce que s'ils n'ont pas de personnes qui veulent accueillir d'éoliennes, ils ne peuvent pas s'installer, et une fois qu'ils ont établi le *package*, si on veut, le projet ou le plan, permet d'être rentable, ils le soumettent à Hydro-Québec dans le concours. Et Hydro-Québec procède alors par une structure très organisée et vérifiée par des comptables, des firmes spécialisées, l'attribution du système d'appel d'offres de façon à ce qu'il soit juste et honnête. C'est bien ça, madame? J'ai résumé assez bien?

3525

3530

3535

**Mme JULIE TURGEON :**

Oui, exactement. C'est une analyse technico-économique, si on veut, puis en fait, le projet qu'on soumet à Hydro-Québec, il faut également qu'il soit compétitif en termes de prix. Donc c'est vraiment tout ce qui est...

3540

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et ce qu'elle nous montrait avec les courbes, c'est compte tenu des vents qui sont en place, pour réussir à atteindre cette livraison à laquelle elle s'est engagée par contrat en ayant fait sa soumission à Hydro-Québec, elle a besoin de... je ne me rappelle pas. Combien d'éoliennes vous avez besoin?

3545

**Mme JULIE TURGEON :**

25 éoliennes.

3550

**LE PRÉSIDENT :**

25 éoliennes.

3555

**M. JOSEPH LETELLIER :**

C'est ça qu'ils montraient, qu'ils avaient acheté six différents pour appliquer, puis être rentable.

3560

**LE PRÉSIDENT :**

Pour réussir à satisfaire la livraison qu'ils s'étaient engagés à faire.

3565 **M. JOSEPH LETELLIER :**

Mais, par contre, elle disait que je ne sais pas si c'est à Varennes ou sur le bord de l'eau quelque part dans l'est, il y en avait juste 6 ou 9. Il y a une petite quantité qu'ils ont faite quelque part. Là, c'est rentable.

3570

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça dépend des vents, ça dépend de plein de conditions, vous voyez?

3575 **M. JOSEPH LETELLIER :**

Les vents, ici, sont très, très bons. Ça fait que j'imagine qu'ici, ils en auraient fait 7, puis ç'aurait été rentable aussi. S'ils en font 7 à Varennes ou à Contrecoeur, puis c'est rentable, pourquoi qu'ici, ça en prend 25 pour que ce soit rentable?

3580

**LE PRÉSIDENT :**

On va lui poser la question.

3585 **Mme JULIE TURGEON :**

En fait, le projet dont il est question ici, il faut dire que c'est un autre contexte d'appel d'offres, c'est d'autres prix. C'est un contexte différent. Chaque compagnie a son pouvoir de financement propre à elle. Donc, vraiment, chaque projet est développé d'une façon complètement indépendante les uns des autres. La négociation avec le manufacturier Enercon se fait aussi d'une façon très différente entre les développeurs. Donc il y a énormément d'éléments pris en compte. Puis, encore là, on est lié avec un contrat de façon contractuelle en ce moment avec le manufacturier Enercon pour acheter 25 éoliennes. On a un contrat également avec Hydro-Québec pour livrer une quantité d'énergie, énergie prescrite pour le 1<sup>er</sup> décembre 2012. Alors, c'est dans ce contexte-là qu'on développe actuellement le projet.

3595



**LE PRÉSIDENT :**

Donc vous voyez la logique de cette organisation de structure que le gouvernement a choisi d'aller de l'avant avec.

3600

**M. JOSEPH LETELLIER :**

Merci.

3605

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Letellier. Madame Andrée Villecourt? Madame Brigitte Schoemans ?

3610

**Mme ANNIE CLOUTIER :**

Monsieur le président, en attendant que la personne se présente au micro, je voudrais juste préciser, dans le troisième appel d'offres, je ne sais pas exactement de quel projet monsieur parlait spécifiquement, mais dans le cadre du troisième appel d'offres qu'Hydro-Québec a lancé, les projets étaient limités à 25 mégawatts. Donc, évidemment, la taille des projets diffère si on considère le deuxième appel d'offres ou le troisième appel d'offres.

3615

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Chaque appel d'offres donne des exigences spécifiques particulières.

3620

**Mme ANNIE CLOUTIER :**

Certainement.

3625

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Madame Schoemans?

3630 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Bonjour !

**LE PRÉSIDENT :**

3635

Bonjour !

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3640

Hier, il a été question des grilles de calculs pour le deuxième appel d'offres. Je voudrais savoir si ç'a été déposé, ainsi que pour tous les projets qui sont sortis pour le deuxième appel d'offres, ainsi que la pondération des grilles de calculs. Est-ce que ça peut être déposé, ça, s'il vous plaît?

3645

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on n'avait pas demandé le dépôt, si je ne m'abuse, chers analystes, de ces documents? Non. On n'avait pas demandé le dépôt. Monsieur Chaîné nous avait dit que c'était sur le site de la Régie de l'énergie.

3650

**M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

Oui, tout ça, c'est sur le site de la Régie. Pour votre *convenience*, pour que ce soit plus facile, on peut le déposer dans le cadre de la Commission. Donc la grille de pondération pour la sélection des offres et le résultat obtenu pour les projets retenus.

3655

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bien ça.

3660

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

S'il vous plaît. Ça ne compte pas pour une question? C'était pas une question.

3665 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, votre première question.

3670 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Je voudrais savoir de la part du promoteur qui est l'agence qui s'est occupée de son plan de communication?

3675 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Madame Turgeon, avez-vous fait affaire avec une agence pour vous occuper de votre plan de communication?

3680 **Mme JULIE TURGEON :**

En fait, non... oui, on a fait affaire à une firme de communication l'été dernier pour nous aider. En fait, c'est des ressources supplémentaires qu'on est allé chercher pour nous aider à intensifier les demandes d'information qu'on a eues. Donc ils nous ont aidés pour faire toute la distribution de l'information. Mais jusqu'à l'été dernier, la communication se faisait à l'interne.  
3685 En fait, c'était des ressources qu'on avait à l'interne pour divulguer la communication.

**LE PRÉSIDENT :**

Dans l'entreprise.

3690 **Mme JULIE TURGEON :**

Effectivement.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3695

O.K. Donc avant l'été passé, il n'y avait pas d'agence qui a été impliquée directement dans la communication, que ce soit avec les citoyens ou les autorités?

**LE PRÉSIDENT :**

3700

Ce que j'ai compris, c'est que l'entreprise avait pris cette initiative. C'était son...

**Mme JULIE TURGEON :**

3705

Il y a eu effectivement une autre agence de communication d'impliquée – je pourrais trouver le nom de l'agence - peut-être c'était de façon très ponctuelle, pour effectuer certains mandats pour, encore là, aider les ressources qui étaient au développement du projet avec l'initiateur du projet, TCI Air Énergie. Mais je peux vérifier, puis vous obtenir le nom de la firme.

**LE PRÉSIDENT :**

3710

C'était à l'époque de TCI, c'est ça?

**Mme JULIE TURGEON :**

3715

Oui. Peut-être il y a deux ans. J'ai, de mémoire, le souvenir qu'ils avaient eu recours à une firme de communication pour les aider dans les ressources.

**LE PRÉSIDENT :**

3720

Parfait.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3725

Donc ç'a toujours été fait de façon ponctuelle et le C.A., le conseil d'administration a toujours approuvé ce qui a été fait au point de vue communication.

**LE PRÉSIDENT :**

3730 Le conseil d'administration, vous parlez de?

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3735 Du promoteur.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le conseil d'administration a approuvé les démarches de consultation?

3740 **Mme JULIE TURGEON :**

Bien, en fait, je viens d'avoir le nom de la firme de com : c'est Gauthier Flageole qui était là à l'époque. Il n'y a pas de conseil d'administration qui approuve un plan de communication dans le cas de ce qui a été fait, de ma connaissance.

3745

Maintenant, depuis que TransAlta est devenue acquéreur du projet, on a des gens de communication qui travaillent à l'interne chez nous, qui s'occupent très sérieusement de tout ce qui est divulgué. Donc c'est ce qui, peut-être, peut expliquer aussi la façon dont on a décidé, suite aux demandes de la population, d'intensifier les firmes de communication. Mais, de mémoire, je ne crois pas que TCI avait un conseil d'administration qui approuvait leur plan de communication.

3750

**LE PRÉSIDENT :**

3755 Une question?

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3760 Oui. En fait, donc, si je comprends bien, tout ce qui a été fait de la part du promoteur, que ce soit TCI, que ce soit Venterre, il y a toujours eu une approbation en quelque part chez ces gens-là de ce qui a été fait sur le terrain ?

**LE PRÉSIDENT :**

3765 Qui approuve, dans un projet comme ça, qui approuve un plan de communication? Est-ce que c'est le chargé de projet? J'imagine que l'approbation, effectivement, il y a une stratégie, une réflexion qui est faite?

**Mme JULIE TURGEON :**

3770 Généralement, c'est vraiment l'équipe à l'interne qui bâtit son modèle de processus de consultation. Dans l'étude d'impact, il y a le chapitre 4 du volume 1 qui parle du processus de consultation qui a été effectué par la compagnie. Puis, il y a des compléments dans le cadre des autres volumes, qui ont été faits par l'initiateur du projet à l'époque. En fait, c'est vraiment une décision interne sur la façon dont le processus de consultation est effectué, puis les  
3775 communications, de quelle façon elles sont divulguées. C'est ce qui en arrive à faire le document de consultation qu'on a déposé au début des audiences, qui résume le processus de consultation qui a été décidé, puis jugé approprié à l'époque.

**LE PRÉSIDENT :**

3780 J'imagine que vous faites approuver un budget de participation, un montant d'investissement dans la consultation-participation quand même dans l'entreprise?

**Mme JULIE TURGEON :**

3785 Oui, oui, effectivement. Si on a recours à des consultants, encore là, c'est certain qu'il faut que le budget soit approuvé, comme tous les consultants qu'on va engager, comme tous les coûts. Donc les coûts de communication sont inclus aussi dans l'analyse financière du projet parce que c'est une partie importante, effectivement.

3790 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3795

Donc, moi, j'en conclus que ç'a été approuvé, qu'à deux reprises, le promoteur décide d'aller vendre sa salade dans les écoles...

**LE PRÉSIDENT :**

3800

Allez vers une question plutôt qu'un commentaire, puis ça va avoir autant de succès.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3805

Oui. Le 10 novembre 2007, le 10 décembre 2007, le promoteur est allé dans les écoles pour vendre son produit à des enfants. Il y a des lois contre ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3810

Pour parler des éoliennes?

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3815

Oui. C'est immoral. C'est pervers. On parle d'enfants de secondaire 1.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y sur une question. C'est un bon commentaire mais allez-y sur une question.

3820

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Bien, est-ce que c'est jugé que c'est acceptable socialement d'aller solliciter des enfants?

**LE PRÉSIDENT :**

3825

Comment c'est fait, ce rapport entre l'école et l'entreprise? Est-ce que c'était vous ou si c'était avant vous?

**Mme JULIE TURGEON :**

3830

Non, c'était avant, mais je pense que c'est important de mentionner que le but n'était pas de vendre le projet...

**LE PRÉSIDENT :**

3835

Mais, dites-moi d'où venait l'initiative?

**Mme JULIE TURGEON :**

3840

C'était plutôt effectué dans un... c'était un volet éducatif. Je peux vérifier mais c'était dans le cadre d'un volet éducatif sur l'énergie renouvelable, qui était dans le cadre du projet, qui était sur les éoliennes.

**LE PRÉSIDENT :**

3845

Mais qui l'a sollicité? Est-ce que ça venait des professeurs qui l'ont sollicité ou de l'école? Ou c'est venu de vous qui avez dit « Écoutez, on voudrait présenter l'énergie éolienne » ?

**Mme JULIE TURGEON :**

3850

Je peux voir comment ç'a été initié, mais je sais que la personne qui a initié, qui a permis l'initiative d'aller faire ce volet éducatif là avait été invitée par les écoles à venir participer à un événement sur les énergies renouvelables. C'est documenté également dans le processus. C'est de là, peut-être, que la dame a tiré l'information. Mais ç'a été divulgué, ça, dans notre processus de consultation, puis ç'a été divulgué dans les médias, suite à ça, qu'il y avait eu une activité avec les étudiants sur l'éducation sur l'énergie renouvelable et l'éolienne.

3855



Et je sais très bien, je suis convaincu que ce n'était pas dans le but de vendre ou de faire de la sollicitation auprès des enfants. Ce n'est pas la façon de fonctionner dans l'industrie.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc il y a eu cet exercice et il a eu lieu. On pourrait plaider que c'est un exercice qui peut être intéressant; les jeunes peuvent voir c'est quoi l'éolien, il y a un développement d'éolien au Québec. On pourrait plaider que c'est un exercice de promotion.  
3865 Donc on va, j'imagine, voir ça dans votre mémoire.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Tout à fait.

3870

**Mme JULIE TURGEON :**

Peut-être mais je suis certaine que ç'a été une invitation de l'école pour un programme, puis que ça incluait aussi le compostage.

3875

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, j'aimerais voir l'échange de correspondance autour de ce rapport école.

3880 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. Je vais vérifier. Je pense que l'information est incluse dans le document de consultation mais on va vérifier.

3885 **LE PRÉSIDENT :**

Les lettres, les échanges, ça permettrait de comprendre comment ça s'est fait, ce rapprochement-là.

**Mme JULIE TURGEON :**

3890

Oui, pas de problème.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3895

Ou qui a sollicité qui, en fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3900

C'est ça. Avec les dates.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3905

Est-ce que c'est l'école qui a sollicité ou vous avez sollicité l'école? Il y a tout un monde de différence, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

On va le voir avec les dates et les échanges de lettres, si on les a.

3910

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3915

Merci, Madame Schoemans. On avait déjà deux questions. Vous voulez un bonus?

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3920

Non, c'était ma première question. Il y a 15 ans, moi, j'ai appelé une propriété à Saint-Cyprien et, moi je suis venue à la campagne parce que justement, je ne voulais pas rien qui s'établisse, ni en arrière de chez moi, ni en avant de chez moi. Je voulais la paix, je voulais le

calme, je voulais beaucoup de tranquillité. Je ne suis pas riche et tout ce que j'ai, moi, comme avoir dans ma vie, c'est ma maison.

3925

Alors, on me propose... non, on ne me propose pas. On essaie de me mettre dans le fond de la gorge qu'on va me mettre 25 éoliennes en avant de chez moi...

**LE PRÉSIDENT :**

3930

Allez-y sur la question.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3935

Oui. On me dit que je vais en avoir 8 en arrière de chez moi. Là, on est en train de tout chambouler nos vies, vous êtes en train de les détruire et il y a des gens actuellement qui sont en détresse psychologique par rapport à ce qu'on est obligé – c'est le combat de David contre Goliath. C'est tout à fait inégal.

3940

Alors, je voudrais savoir qu'est-ce que les services sociaux font faire pour nous autres, pour nous sortir de là? Qu'est-ce qu'ils vont faire? On dort plus la nuit. On n'est plus couchable, la nuit. On est stressé et justement, ce n'est pas acceptable socialement. Qu'est-ce que les services sociaux vont faire? Ou qu'est-ce que le promoteur entend déposer comme argent pour couvrir les frais justement de santé?

3945

**LE PRÉSIDENT :**

Pour les questions de détresse psychologique, vous soulignez, j'en prends bonne note. Je vais revenir sur cette question.

3950

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3955

Je ne sais pas si je vais parvenir à y revenir cet après-midi mais je vais y revenir très rapidement. Vous pourrez regarder sur le site du BAPE. J'essaierai de m'assurer que vous puissiez avoir une information sur cette question.

3960

Pour ce qui est de – et je pense que c'est là qu'est l'élément central, effectivement, les détresses psychologiques rattachées à la venue du projet, je pense qu'il faut donner au moins une base vers l'assistance. Donc c'est moi qui vais revenir sur cette question.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3965

Oui. Parce que j'ai vu une femme, mardi soir, bien perturbée également. Ça c'est inacceptable. Alors, j'avais aussi... attendez, là. Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

3970

Ça va. Donc c'est une dernière petite question, sans commentaire ou préambule. Vraiment juste la question pour avoir une bonne petite réponse.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

3975

D'accord. Parce que ç'a été mentionné, hier, mais on n'a pas eu les détails. Il y a deux mâts de mesure des vents qui ont été installés sur des territoires; on voudrait connaître les numéros de lot où ont été installés ces mâts et les producteurs, les agriculteurs, est-ce qu'ils ont reçu des redevances pour ça?

3980

**LE PRÉSIDENT :**

Comment ça fonctionne pour les mâts de mesure? Quels sont les deux numéros de lot?

**Mme JULIE TURGEON :**

3985

Bien, là, évidemment, je n'ai pas les numéros de lot par cœur mais on va déposer la carte avec les numéros de lot et les infrastructures. Et, pour la question des redevances, oui, il y a des redevances de prévues pour toutes les infrastructures du projet, incluant les mâts. Les redevances vont être exprimées dans le contrat d'option. Je peux vous trouver le chiffre rapidement.

3990

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça nous permettrait de voir le montant des redevances.

3995

**Mme JULIE TURGEON :**

Vous le voulez maintenant?

4000

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est aussi bien. Si vous avez le contrat, ça va régler la question qui est posée.

**Mme JULIE TURGEON :**

4005

Est-ce que je peux revenir dans une ou deux minutes ?

**LE PRÉSIDENT :**

4010

Revenez dans deux minutes, même avant le lunch. C'est bon?

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

4015

Juste avant de m'en aller, je veux juste faire un commentaire personnel, s'il vous plaît, Monsieur André. Je vous dirais que je regarde les gens aussi qui sont en arrière de moi. Ce projet-là, il va jamais, jamais, au grand jamais être accepté.

**LE PRÉSIDENT :**

4020 Je vous arrête tout de suite, parce que vous savez, je n'ai pas le droit de l'entendre, mais ils ont entendu déjà le message que vous voulez dire. Donc...

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

4025 Il n'y a pas de paix sociale. Il n'y a pas de paix sociale. C'est la guerre.

**LE PRÉSIDENT :**

4030 C'est bon. Non, s'il vous plaît, pas de réaction. Merci. Vous avez déjà un chiffre de redevances? Allez-y donc.

**Mme JULIE TURGEON :**

4035 Oui. En fait, c'est de l'ordre... il y a un montant, si on veut, forfaitaire de 1250 \$ par année par mât, plus les pertes agricoles qui sont occasionnées.

**LE PRÉSIDENT :**

4040 Donc c'est 1250 \$ par année, par mât, plus les pertes agricoles ?

**Mme JULIE TURGEON :**

Plus les pertes agricoles.

4045 **LE PRÉSIDENT :**

Liées à cette installation.

**Mme JULIE TURGEON :**

4050 Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

4055 Je vais prendre une dernière personne avant le lunch, puis on va reprendre, je pense, à 1 h 30 cet après-midi. Je vais prendre monsieur Jonathan Verhaegen. Est-ce qu'il serait ici? Il est là? Parfait.

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

4060 Je vais être assez direct dans mes questions, sans commentaires.

**LE PRÉSIDENT :**

4065 Merci.

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

4070 Donc ma première question est quels sont les critères qui ont été pris en considération par Saint-Paul pour décider d'une distance séparatrice de 1000 mètres des habitations versus celle de la MRC qui est de 750 mètres?

**LE PRÉSIDENT :**

4075 Parfait. C'est clair. Madame Lenoir?

**Mme MARIE-LILI LENOIR :**

4080 Bien, les critères, c'était des critères de santé. On s'est penché sur d'autres études qui avaient eu lieu en Europe et tout. Et même, on aurait préféré être encore plus sévère que ça, mais ce n'était pas accepté par la MRC. Alors, c'est pour des préoccupations de santé.

**LE PRÉSIDENT :**

4085 Vous avez la réponse. Vous avez une deuxième question?

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

4090 Oui. Vous savez, depuis quelques mois, on entend beaucoup parler des projets éoliens, puis des impacts négatifs, des impacts positifs. Je voulais savoir qui peut écrire ou fournir des informations à nos journaux municipaux? Puis, est-ce que ces informations sont toujours vérifiées par les municipalités avant la transmission aux citoyens?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

4095 Précisez votre question. Est-ce que l'information qui est envoyée aux journaux est vérifiée par la municipalité?

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

4100 Exact. Exact. Est-ce que c'est vérifié? Est-ce que la source est vérifiée?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

4105 Bien, c'est le travail journalistique.

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

4110 O.K. Mais est-ce que c'est n'importe qui? Comme, moi, est-ce que je pourrais écrire un article et puis aller à mon journal municipal, puis le faire publier?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

4115 Bien, ça dépend. S'il y a un *Courrier aux lecteurs* dans votre journal, j'imagine, vous pouvez formuler des opinions mais je ne pense pas que le journaliste doit faire vérifier son article. Je pense qu'il doit vérifier lui-même si...

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

Mais un citoyen peut le faire aussi. On n'a pas besoin d'être journaliste.



4120 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Un citoyen peut écrire dans un journal. Le journal décidera de le publier.

**LE PRÉSIDENT :**

4125

Il peut faire plus. Il peut aussi convoquer une réunion, c'est-à-dire, une conférence de presse, s'opposer à un projet, aller chercher... Et le journaliste, lui, il est tenu en général par des règles éthiques. L'éthique journalistique impose certaine discipline.

4130 **M. JONATHAN VERHAEGEN :**

Donc n'importe qui...

**LE PRÉSIDENT :**

4135

Et je ne pourrais pas vous parler de la discipline de l'éthique journalistique. Je n'ai pas lu leur code mais...

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

4140

J'ai juste une petite question. Au sujet des mâts tantôt, il y a eu combien d'études au début pour l'emplacement des mâts? Est-ce que c'était deux ou quatre?

**LE PRÉSIDENT :**

4145

Il y a combien d'études?

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

4150

Au sujet des emplacements des mâts.

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a combien de lieux?

4155 **M. JONATHAN VERHAEGEN :**

Oui. Combien d'études de lieux?

**LE PRÉSIDENT :**

4160

Combien d'études de lieux pour l'emplacement des mâts?

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

4165

Au début, là.

**LE PRÉSIDENT :**

4170

Est-ce que, Madame Turgeon...

**Mme JULIE TURGEON :**

4175

Bien, originairement, en fait, je peux peut-être vérifier, peut-être qu'il y a une information...

**M. JONATHAN VERHAEGEN :**

Pour les emplacements.

4180

**Mme JULIE TURGEON :**

... que je ne connais pas, mais on a mis deux mâts de mesure temporaires. On en a démantelé un l'été dernier. Puis, il fera place... on va démanteler le second pour placer un mât

4185 qu'on appelle un mât permanent, pour suivre, en fait, le régime des vents pendant l'exploitation du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

4190 Parfait. Donc, en tout, il y a eu comme trois mâts qui, à un moment ou un autre, ont été...

**Mme JULIE TURGEON :**

4195 En fait, deux mâts existants, dont un qu'on a démantelé. On va démanteler le deuxième et lors de la mise en service du projet, il va y avoir un mât permanent d'installé.

**LE PRÉSIDENT :**

4200 Parfait. Et le mât permanent, est-ce qu'il est au même lieu qu'un des deux mâts temporaires?

**Mme JULIE TURGEON :**

Non. Il est situé à une location différente.

**LE PRÉSIDENT :**

4205 L'importance de la localisation, c'est qu'il soit au centre du parc?

**Mme JULIE TURGEON :**

4210 En fait, peut-être Francis Pelletier va répondre à la question.

**M. FRANCIS PELLETIER :**

4215 Les mâts temporaires n'ont pas le même objectif que le mât permanent. C'est ce qui explique – on pourrait rentrer dans les détails, si vous voulez – mais c'est ce qui explique qu'il y a une différence d'emplacements.

**LE PRÉSIDENT :**

4220 Ça répond à votre question? Merci beaucoup. Il est 11 h 59. Nous allons donc ajourner  
notre audience d'aujourd'hui pour la période du repas. Nous reprendrons à 1 h 30 et nous  
comptons terminer vers 16 h 30, cette audience.

**AJOURNEMENT**

4225

\* \* \* \* \*

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que  
les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi  
4230 au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

Et, j'ai signé :

4235

\_\_\_\_\_  
**LOUISE PHILIBERT, s.o.**